



ÉVÊQUE, TU NE TUERAS POINT !

LE CRIME LÉGALISÉ

Le texte sur l'euthanasie a définitivement été adopté par l'Assemblée nationale le 15 juillet 2026 et promulgué le 18 août. Cette loi crée un droit à l'euthanasie pour certains patients, en présence d'un soignant, en prévoyant le suicide assisté et, dans certains cas, une exception d'euthanasie.

Les conditions d'accès sont les suivantes : être majeur, être de nationalité française ou résider en France, être atteint d'une affection « grave et incurable », quelle qu'en soit la cause, engageant le pronostic vital, en phase terminale, ou seulement à un stade avancé, présenter une souffrance physique réfractaire aux traitements ou jugée insupportable, et être capable de manifester une volonté libre et éclairée.

Des critères extrêmement larges donc, validés à l'issue d'un débat truqué, comme l'a courageusement dénoncé madame Hanane Mansouri – honneur à elle –, 25 ans, marocaine d'origine, député et benjamine de l'Assemblée nationale :

« L'intitulé de cette proposition de loi est faux. Il ne crée pas une "aide à mourir", il crée la possibilité de provoquer la mort comme prétendue réponse à la souffrance. Pourquoi tant d'efforts pour éviter les mots d'euthanasie et de suicide assisté ? Parce que chacun sait que les mots ont un sens. Changer les mots permet parfois de changer plus facilement les consciences. »

Certains professionnels de santé ont pourtant dénoncé avec alarme les graves problèmes moraux qu'entraînera une telle loi. Éric Mercier, infirmier, a expliqué sur TV LIBERTÉ :

« Les risques les plus graves concernent d'abord les jeunes dépressifs, qui sont pour le moment relativement protégés par l'actuelle proposition de loi, mais qui pourraient être les premiers concernés, notamment en raison d'une demande d'harmonisation mondiale sur le marché du prélèvement d'organes. Lorsqu'on connaît la date et l'heure d'un décès, on bascule dans une gestion des flux (...).

« Ma deuxième grande inquiétude est que cette loi a besoin d'un cheval de Troie : la loi sur les soins

palliatifs. Or, celle-ci ne prévoit aucune évaluation des protocoles de sédation profonde et continue, aucune évaluation pharmacologique et, surtout, repose sur une proposition d'autofinancement. C'est ce que les Anglais ont mis en œuvre jusqu'en 2014 avec le programme Liverpool Care Pathway. Ils en étaient arrivés à 100 000 décès par an lorsqu'ils ont eux-mêmes décidé d'y mettre fin. L'avenir est sombre. » (1^{er} juillet 2026)

UNE GUERRE DE RELIGION

Il va sans dire qu'au-delà des enjeux financiers, une véritable guerre de religion entre la morale et la laïcité, entre Dieu et l'homme, se joue. Les francs-maçons en ont bien conscience et ils ont bien l'intention d'aller plus avant dans le crime, au nom de l'ultime liberté, de l'égalité et de la compassion fraternelle.

Le docteur Jean-Louis Touraine l'a clairement exposé lors d'une conférence donnée en novembre 2024 : « On n'obtiendra pas tout de suite tout ce que l'on souhaite dans la première loi, car vous avez vu la frilosité dont notre pays fait preuve sur ces questions-là ? ! Il faut obtenir le plus possible et, surtout, une fois que nous aurons mis le pied dans la porte, il faudra revenir tous les ans pour réclamer une extension du dispositif.

« Je ne vous apprends probablement rien en vous disant que, dans la première loi, il n'y aura pas les mineurs. Il n'y aura pas non plus les maladies psychiatriques, ni même la maladie d'Alzheimer.

« Tout cela ne viendra donc pas tout de suite. Mais dès que nous aurons obtenu une loi pour les personnes atteintes de la maladie de Charcot, pour certaines formes de tumeurs généralisées et pour telle ou telle autre affection, nous pourrions ensuite demander une extension du dispositif, en faisant valoir qu'il n'est tout de même pas normal que certains Français, en raison de la maladie dont ils souffrent, y aient droit, tandis que d'autres en soient exclus. Il faudra donc introduire cette égalité. Je pense que ce sera un combat important, que nous devrions poursuivre également au moment de l'application de la loi. »

Les opposants à cette loi ont réussi à arracher quelques garanties, notamment une clause de conscience, permettant aux professionnels de santé, en particulier aux catholiques, de refuser d'administrer la substance létale ou de participer, à quelque titre que ce soit, aux procédures d'euthanasie.

En contrepartie, le professionnel qui refuse de participer à cette procédure doit signaler sans délai son refus et fournir le nom de confrères disposés à s'en charger. En somme, sa conscience peut lui interdire de donner la mort, mais pas de déléguer à un autre le soin de faire la besogne.

Et si le soignant travaille dans un établissement de santé qui refuse l'euthanasie, cet établissement doit lui aussi permettre l'intervention d'exécutants disposés à administrer la substance létale. Une seule réserve, spécifiée le 14 août par le Conseil constitutionnel, est venue protéger ces établissements : leur refus peut être admis, lorsqu'il est *« manifestement contraire aux missions statutaires ou au projet de l'établissement »* et uniquement *« lorsque d'autres établissements sont en mesure de répondre aux besoins locaux »*. Autrement dit, cette liberté de refuser reste strictement encadrée. Il ne faudrait surtout pas que l'opposition à l'euthanasie puisse faire obstacle à sa mise en œuvre !

C'est précisément contre ce risque, redouté par Jean-Louis Touraine et exprimé lors de sa conférence de novembre 2024, celui de voir certains établissements et professionnels de santé se soustraire au crime, que s'inscrit cet acharnement :

« Comme pour l'IVG, vous allez voir que certains établissements diront : "Ici, circulez, il est interdit de pratiquer des euthanasies ou des suicides assistés dans tout l'établissement." Pourquoi diront-ils cela ? Parce qu'ils invoqueront la clause de conscience. Certaines cliniques disent déjà : "Nous invoquons la clause de conscience, nous ne pratiquons pas d'IVG ici." »

« Demain, certains services de soins palliatifs diront : "Ici, nous ne pratiquons pas l'euthanasie." Mais croyez-vous que des murs aient une conscience et puissent invoquer la clause de conscience ? »

Pour cette raison, l'Association (maçonnique) pour le droit de mourir dans la dignité et ses alliés sont montés au créneau. Dans *Libération*, sa vice-présidente a dénoncé la clause permettant aux établissements de refuser l'euthanasie comme une *« survivance confessionnelle difficilement justifiable »* et comme la création de *« zones de non-droit pour la laïcité »*.

QUAND NOUS DÉLIVREREZ-NOUS, SEIGNEUR !

Contre cette loi, les opposants, parmi lesquels les évêques et même le Pape, ont invoqué plusieurs principes fondamentaux : la liberté de conscience, la liberté religieuse, le droit à la vie et la défense de la dignité humaine. Lors de son voyage en France, à

Lourdes, le Pape a martelé avec force que *« ce qui est légal n'est pas forcément moral »*.

Cette déclaration a fait grincer des dents, mais elle n'aura pas davantage d'impact que les autres, car ces prises de position se fondent sur des principes issus de la Révolution, lesquels se retournent systématiquement contre nous et nous privent du secours de Dieu.

Ce n'est pas au nom de la dignité humaine que l'Église doit maintenir sa *« désapprobation »* et son *« engagement »* pour *« la vie »*, comme l'a publié la *Conférence des évêques de France* dans son communiqué du 15 juillet, mais au nom de la divine loi naturelle révélée dans l'imprescriptible Décalogue, comme l'a rappelé Mgr Lebrun dans un communiqué diocésain laissé sans écho... Le Saint-Père et nos évêques ont oublié dès le départ tout l'essentiel religieux et moral de leur position pour n'en plus retenir que de minces valeurs humaines et terrestres.

Pour nos évêques, pendant toute la campagne, l'enjeu était essentiellement politique, mais aussi culturel et humaniste. Point du tout religieux. Un débat entre hommes, un temps de libre *« expression de nos convictions et de dialogue avec tous »*, pour régler ce problème humain, dont dépend l'avenir des hommes.

D'un coup, sans même que ce soit dit, la position de l'Église cesse d'être le rappel d'une indiscutable, indébattable, loi de Dieu dont dépend la vie éternelle des assassins et de leurs complices proches ou lointains, députés, journalistes ou évêques. L'euthanasie cesse d'être un crime indiscutable pour lequel il n'existe point d'exception. La loi cesse d'être intangible, sans atténuation possible, sans assouplissement concevable.

Nos évêques ont débattu de l'euthanasie, du point de vue de l'homme et non plus du point de vue de Dieu, ni du point de vue du malade qu'on tue.

En congédiant Dieu, Jésus-Christ, la grâce de la vie surnaturelle des sacrements, les réalités morales et religieuses fondamentales, le péché, la rédemption, le mérite, la charité envers le prochain, le renoncement et le sacrifice, nos évêques ont tout abandonné de ce qui donne force et grandeur au non de l'Église catholique, à sa condamnation absolue de tout assassinat légal ou illégal des malades et des mourants. Nos évêques, bien carrés dans leur athéisme pratique et leur culte de l'homme, nous ont livré un discours de francs-maçons, tendant à faire valoir les raisons humanistes, culturelles et politiques d'un non à l'euthanasie généralisée, qui soit d'abord un oui à l'euthanasie limitée et qui devienne insensiblement un oui avec réserves à l'euthanasie libre. Délivrez-nous, Seigneur, de la main des impies !

(père Michel de l'Immaculée Triomphante et du Divin Cœur.

LE VOYAGE DU PAPE EN FRANCE

VENDREDI 25 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

I. LES DISCOURS DU SAINT-PÈRE

LE vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, le chef visible de l'Église, est venu en France, le cœur plein d'amour et de dévouement pour nous tous, sans exception. C'est une joie.

Nous avons vu descendre d'avion un homme souriant, posé, attentif. Et aussi, d'un même mouvement, un Pape tout aimable, tel que le peuple fidèle les aime, simple, non protocolaire. Il ne joue pas. Il fait simplement son travail, tout son travail, sans crainte, ni tremblement, sans se mettre en avant, mais sans fuir non plus sa charge et tout ce qu'il considère comme étant de sa mission de pasteur de l'Église. Une simplicité royale... ou mieux religieuse. Et sous l'œil inquisiteur, souvent insoupçonnable de la caméra, jamais un seul geste ou regard vulgaire, jamais un mot douteux, un quelconque laisser-aller.

LE PAPE À L'ÉLYSÉE

Mais analysons certains des discours et homélies du Saint-Père pour voir ce qu'il a dans le cœur et ce qu'il a voulu nous dire. Nous tirerons dans un article ultérieur les leçons de ce voyage.

Le vendredi 25 septembre, Léon XIV a fait son entrée dans la vie publique française par un discours prononcé à l'Élysée, devant Emmanuel Macron et près de cinq cents invités réunis, parmi lesquels des membres du gouvernement, des anciens Premiers ministres, des ambassadeurs, des représentants religieux et associatifs, mais aussi des figures de la culture et du monde économique. Bref, devant le *Monde*.

Lors de son voyage en Espagne en juin, le protocole avait offert au Pape plusieurs occasions de parler au pays. En France, tout a été concentré dans le même lieu, autour d'une seule prise de parole.

Le Président a d'abord parlé d'une France qui « *a soif de spiritualité* » et il a tenu à rappeler ce qu'il entendait par laïcité française : elle n'est « *nullement une négation de la religion* », mais elle garantit au contraire « *la liberté de croire ou ne pas croire* ».

La réponse du Saint-Père fut profondément ambiguë : ferme sur certains points, mais subversive sur d'autres. Et cela ne sera pas sans conséquence.

Le but principal de son intervention était de dénoncer l'avortement et l'euthanasie. Les mots n'ont pas été prononcés, mais le message était clair. « *Je constate parfois avec préoccupation les dérives actuelles des sociétés qui risquent de détourner la science et la technologie en entreprises lucratives favorisant les*

manipulations génétiques, la gestation pour autrui, l'achat d'organes ou l'offre d'une mort programmée. »

Le Saint-Père a également voulu défendre l'école catholique, très attaquée actuellement. « *L'école catholique a toute sa place dans le paysage éducatif d'un pays comme la France.* » Et il a encouragé la France à soutenir les chrétiens d'Orient.

Tout cela est très bien, mais il n'a échappé à personne que le Pape a fait reposer toute sa défense sur des principes subversifs. J'en soulignerai trois passages.

LA VIE DÉMOCRATIQUE.

S'adressant à Emmanuel Macron, il a déclaré d'emblée :

« *À travers vous, je salue aussi tous ceux et celles qui habitent ce pays au vaste patrimoine culturel et religieux. Ils forment ensemble un peuple au sein duquel la diversité des origines contribue à vivifier la vie démocratique et enrichir l'art de vivre ensemble.* »

C'est la première faille du discours et la cause de nos futurs échecs dans les combats mêmes que le Pape nous demande de mener. Pour lui, il va de soi que la vie démocratique est un acquis que l'Église ne remet pas en question, et que la démocratie est même le cadre idéal de l'« *art de vivre ensemble* ».

Cela signifie que le Pape admet comme normal et bon que le pouvoir émane du peuple, que la loi du nombre constitue la règle du jeu politique et que cet ordre démocratique constitue l'horizon naturel de la vie collective moderne.

Mais comment ensuite demander aux catholiques de combattre les conséquences d'un système dont on vient dans le même temps d'accepter le principe ? On dénonce certains désordres, certaines idéologies, mais on ne veut pas remettre en cause le cadre politique qui les porte.

Il est vrai que Léon XIV a tenu à Lourdes des paroles sans concession, en déclarant qu'« *il est impossible de considérer comme normal de donner la mort. Ce qui est légal n'est pas forcément moral* ». Mais la portée de ce rappel de la loi morale s'est trouvée singulièrement anéantie par le fondement même qu'il lui a donné. Car, au lieu de rappeler que la morale trouve sa source en Dieu, il a appelé les fidèles à s'engager pour le « *respect de la dignité humaine* » à toutes les étapes de la vie. On passe ainsi d'une morale fondée sur l'obéissance au Christ à une

morale reposant sur l'homme, ce que les athées interpréteront indépendamment de toute référence à Dieu.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

Le Pape a fait ensuite au cours de son discours un résumé historique des plus déroutant, qui illustre sa façon libérale de raisonner :

« La France est aussi une terre aux riches racines chrétiennes. Depuis saint Irénée et le baptême de Clovis, l'âme de votre patrie s'est déployée en puisant dans le christianisme un génie spirituel, culturel, intellectuel, artistique et missionnaire, qui rayonne aujourd'hui à travers le monde. C'est ainsi que, dans la France du seizième siècle, s'est épanoui l'humanisme qui cherchait à unifier l'héritage gréco-romain et la foi chrétienne. Aux célèbres penseurs de la Renaissance, puis du Grand Siècle, feront suite ceux des Lumières, la France apportant alors au monde de véritables conquêtes ; parmi elles, la reconnaissance des droits de l'homme, inscrits dans la nature de la personne humaine, en particulier la liberté religieuse. Cette attention permanente à la dignité inhérente à toute personne humaine trouve un écho dans votre devise nationale. La liberté, l'égalité et la fraternité ne sont pas de simples mots gravés sur les frontons de vos édifices publics, mais renvoient à des exigences éthiques universelles qui trouvent aussi dans le message évangélique une source inépuisable d'inspiration et d'accomplissement. »

« La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui fut proclamée dans cette ville de Paris – et où le juriste français et prix Nobel de la paix, René Cassin joua un rôle de premier plan dans son élaboration – a eu pour but de créer une conscience générale de la dignité inaliénable de la personne humaine. Saint Jean-Paul II, qui considérait ce document comme “une véritable pierre milliaire sur le chemin du progrès moral de l'humanité”, avait conscience que “toute menace contre les droits humains, aussi bien dans le cadre des biens matériels que dans celui des biens spirituels, est également dangereuse pour la paix, car elle touche toujours l'homme dans son intégralité”. »

Une telle vision est pour tout bon catholique un véritable sujet de scandale. Le Pape passe de saint Irénée à René Cassin sans heurt ni casse, comme si rien ne les séparait. Il fait ainsi aboutir la pensée chrétienne aux droits de l'homme, au terme d'une continuité intellectuelle présentée comme allant de soi, alors que ces derniers ont évidemment toujours été vus par l'Église comme captieux, pervers, fruit de l'orgueil humain et du diable. Hormis dans les rangs des fidèles de la Fraternité Saint-Pie-X, le discours pontifical n'a suscité aucune polémique, preuve que le poison du Concile et du libéralisme a fait son œuvre

dans l'esprit des meilleurs, à moins qu'il ne faille y reconnaître les effets d'une coupable complaisance.

Ce compromis n'est malheureusement pas nouveau. Dès septembre 1963, Paul VI qui venait d'être élu avait prononcé une homélie à Frascati, à l'occasion de sa visite dans cette ville, homélie que notre Père avait dressée comme un témoignage de son esprit suprêmement subversif et qui l'avait engagé à le qualifier de « franc-maçon... de religion chrétienne » :

« Nous sommes dans la période consécutive à la Révolution française, explique le Pape, avec toutes les catastrophes et toutes les idées désordonnées et chaotiques, et en même temps frémissantes et encore confiantes... On remarquait quelque chose de nouveau : c'étaient des idées vivantes (!), des coïncidences parmi les grands principes de la Révolution qui n'avait rien fait d'autre que de s'approprier quelques concepts chrétiens, fraternité, égalité, progrès, désir d'élever les classes humbles. Donc, tout cela était chrétien, mais avait revêtu alors un signe antichrétien, laïque, antireligieux, tendant à dénaturer cette partie du patrimoine évangélique visant à développer la vie humaine dans un sens élevé et noble. »

Ainsi, les idées de la Révolution étaient pour le Pape des idées vivantes, des concepts chrétiens, accompagnées de quelques soubresauts dus à des hommes violents qui n'avaient simplement pas compris qu'il fallait travailler ensemble.

« Ce jour-là, un frémissement de stupeur, de frayeur, avait parcouru l'Église, remarquait encore notre Père en 1973. Vous en avez su quelque chose et vous vous êtes tu. Mais c'est là le fond de votre pensée. Les principes de 89 sont votre véritable Évangile. » (Liber I)

Jean-Paul II a repris plusieurs fois la devise républicaine. Il le fit notamment en 1999, dans une lettre adressée à Mgr Didier-Léon Marchand, évêque de Valence, à l'occasion du bicentenaire de la mort de Pie VI. Ce Pape, persécuté par Bonaparte et mort en exil à Valence, y était présenté par Jean-Paul II comme un défenseur de la liberté religieuse. Le Souverain Pontife ajoutait que le christianisme s'était toujours attaché à bâtir une société plus juste et plus fraternelle, soulignant la place capitale qu'y occupaient les droits de l'homme.

« La devise de la France, Liberté, égalité, fraternité, associe opportunément ce qui relève de la liberté individuelle à la nécessaire attention à tous les frères, notamment les plus petits, les plus fragiles, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle. »

Benoît XVI était lui aussi entré dans cette perspective. Frère Bruno avait fait une analyse de son discours, lors de sa visite en France en 2008, discours

prononcé devant le Président Sarkozy, et tout à fait semblable à celui de Léon XIV. Benoît XVI avait souligné l'importance de la laïcité, de la liberté religieuse, et avait loué l'attachement de la France aux droits de l'homme, véritable garantie, selon lui, pour défendre la vie, l'éducation libre et la famille. Et il avait conclu par la devise républicaine.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le pape Léon s'inscrive pleinement dans cette logique et en reprenne les mêmes présupposés subversifs. Certes, il a dénoncé, avec un courage qu'il faut lui reconnaître, certains des maux qui rongent notre société et inscrits jusque dans nos lois, mais cette fermeté n'a pas été jusqu'à rompre avec le cadre idéologique hérité de la Révolution et qui nous conduit au culte de l'homme. Comme dans son encyclique *Magnifica humanitas*, comme dans ses discours en Espagne, c'est toujours au nom de la dignité humaine et des droits de l'homme qu'il entend défendre les catholiques, la morale chrétienne et les vérités divines.

« UNE JUSTE LAÏCITÉ ».

La troisième erreur de ce discours, dans laquelle le Pape nous enferme, réside dans la défense de ce qu'il nomme une « *juste laïcité de la Cité terrestre* ». L'association même de ces deux termes, « *juste laïcité* » et « *Cité terrestre* », aurait de quoi alerter tout catholique, car la laïcité pose le principe du mépris de Dieu, et la Cité terrestre, chez saint Augustin, est précisément celle qui est bâtie sur « *l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu* ». Mais le pape Léon ne semble nullement heurté par ce rapprochement lourd de sens.

Que faut-il comprendre par « *juste laïcité* » ? Le Pape l'entend au sens américain du terme, une laïcité ouverte, qui admet la participation des religions à la vie publique, tandis que le Président l'inscrit dans la tradition jacobine française, marquée par une attitude d'exclusion et de mépris à l'égard du catholicisme, mais l'outrage fait à Dieu reste le même. Ainsi, Léon XIV affirme que « *le chrétien impliqué dans la vie publique, et agissant selon la lumière de sa conscience éclairée par la foi, ne peut être considéré comme un prosélyte ou une menace à l'unité de la patrie* » et que « *la véritable laïcité n'exclut pas la dimension religieuse, mais sait au contraire en tirer parti comme d'une ressource éducative* ».

Il est pourtant un point très problématique qu'il faut rappeler, commun à la Constitution républicaine et à la Déclaration conciliaire *Dignitatis humanæ*. La Constitution française proclame que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » et qu'« *elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* ». Autrement dit, la laïcité

républicaine garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, mais dans les limites fixées par les lois de l'État.

Quant à la Déclaration conciliaire, elle précise au numéro 7 que « *comme la société civile a le droit de se protéger contre les abus qui pourraient naître sous prétexte de liberté religieuse, c'est surtout au pouvoir civil qu'il revient d'assurer cette protection* ».

Notre Père expliquait : « *L'État dont Vatican II [et le pape Léon à sa suite] trace le profil sera donc démocratique et neutre : indifférent à Dieu et serviteur de la liberté individuelle. Toutefois, le Concile lui rend d'une main ce qu'il lui ôtait de l'autre : il en fera bientôt le répresseur de l'anarchie religieuse ! Il lui ôte le contrôle de la religion du point de vue de la vérité, mais il le lui rend du point de vue de l'ordre public ! Et nul ne paraît se rendre compte que c'est asservir la Religion à l'État !* »

Voilà donc trois des grands principes auxquels le Pape a souscrit et que nous tenons pour responsables de nos maux : la démocratie, les droits de l'homme et la laïcité. Or, tant que nous en resterons captifs, nous demeurerons impuissants à défendre véritablement l'enfant à naître, le vieillard, l'école catholique et le chrétien d'Orient que l'on persécute.

LE PAPE À L'UNESCO

Après son passage au palais de l'Élysée, le Pape a accompli deux autres étapes politiques majeures. Il s'est rendu au siège de l'Unesco à Paris dont il fit une tribune internationale, et au Centre des congrès de Metz, d'où il s'adressa à l'Europe.

À Paris, son discours, long et spécieux, s'inscrivit dans le droit fil de la visite de Jean-Paul II, faite au même endroit en juin 1980. Le pape polonais y avait alors livré des propos qui avaient profondément scandalisé notre Père, lequel en avait retenu plusieurs extraits pour nourrir son *Livre d'accusation II*.

Jean-Paul II avait notamment déclaré que « *l'avenir de l'homme dépend de la culture* » et déroulé une véritable litanie à la gloire de l'homme, en transposant des paroles de l'Évangile pour les rapporter à l'humanité elle-même. Tout était ramené à l'homme, l'homme « *unique, complet et indivisible* », l'homme considéré comme « *le fait premier et fondamental de la culture* », l'homme, dont le respect des droits inaliénables devait constituer le fondement de toute chose. Et, pour couronner cette exaltation de l'homme, Jean-Paul II avait lancé cette formule blasphématoire : « *C'est en pensant à toutes les cultures que je veux dire ici, à Paris, au siège de l'Unesco, avec respect et admiration : Voici l'homme !* »

En comparaison, le discours de Léon XIV se montrait bien moins dithyrambique, sans pour autant

se départir d'erreurs et de principes maçonniques. Le Pape commença par reconnaître la valeur du « projet » de l'Unesco, qui entend « *contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales* ». Il a renouvelé le désir que l'Église collabore avec cette institution mondialiste, pourtant en déclin, se réclamant avec elle de cette conviction que « *l'avenir dépend avant tout du respect et de la promotion de la dignité inaliénable de chaque être humain créé à l'image de Dieu* » et de la nécessité de « *promouvoir tout homme et tout l'homme* ».

Comme Jean-Paul II, Léon XIV consacra une large part de son discours à l'éloge de la culture entendue au sens large, au sein de laquelle il range la religion. Il rappelait ainsi que « *le genre humain vit par l'art et la raison* » et que « *l'homme vit d'une vie vraiment humaine grâce à la culture* ». Dans cette perspective, la culture (incluant la religion) désigne bien pour le Pape la dimension par laquelle l'homme confère un sens à son existence et à l'ensemble de ses activités.

Il insista sur le fait qu'« *aucune éducation n'est complète si elle ne parle pas de la question du sens* » et que cette exigence repose sur la reconnaissance en l'homme de « *cette transcendance de la personne qui appartient à la plénitude de son humanité* ». Léon XIV entendait ainsi rappeler que l'éducation ne saurait se limiter à l'acquisition de connaissances, mais devait aider l'homme à découvrir le sens de son existence et à s'accomplir dans toutes les dimensions de son être.

Cependant, le Pape n'a pas précisé ce qu'il entendait par « *transcendance de la personne* », ni en quoi l'enseignement catholique et la grâce divine peuvent seules développer en l'âme humaine cette « dimension transcendante ». Dans une logique immanentiste, il a laissé subsister l'équivoque, présupposant, conformément à l'idée énoncée dans le CEC (n° 2467) que « *l'homme se porte naturellement vers la vérité* ». Or, à l'Unesco, la plupart ne partagent évidemment pas les vérités de la foi. Pour un certain nombre d'entre eux, la « *transcendance de la personne* » désigne l'exigence, pour chacun, de développer sa dignité intrinsèque et d'affermir sa liberté pour s'accomplir pleinement. Pour eux, la transcendance ne renvoie pas à Dieu, mais à l'homme lui-même. Ainsi, en voulant parler à tous, le Pape a eu recours à un langage ambigu que chacun a rempli du sens qui lui convenait.

Je laisse de côté le milieu de son discours qui mériterait une analyse approfondie et qui montrerait combien le Pape est prisonnier du concile Vatican II

et des doctrines de ses prédécesseurs postconciliaires. Ses propos demeurent profondément marqués par le naturalisme et la méthode immanentiste.

DEUX IMAGES BIBLIQUES

Et venons-en à la dernière partie de son discours, où le Pape, à l'instar de ce qu'il a fait en introduction de son encyclique *Magnifica humanitas*, emploie deux images tirées de la Bible, livre qu'il réduit au rang de « *grand trésor culturel de l'humanité* » : la tour de Babel et la place publique de la Pentecôte.

LA TOUR DE BABEL.

« *La tour de Babel représente une unité imposée par la domination (cf. Gn 11,4) (...). Cet édifice révèle que plus le pouvoir cherche à opprimer, plus il s'affaiblit lui-même (...). Comme l'histoire nous l'enseigne, de nombreux empires se sont enivrés de leur puissance avant d'être consumés par celle-ci et de s'effondrer comme une tour (...). La prétention de se faire l'égal de Dieu et de soumettre les peuples à un joug unique conduit à une confusion des langues et à une incompréhension mutuelle (...). Comme l'unité qu'elle imposait était forcée, la diversité qui a suivi son effondrement s'est transformée en source de conflit (...). Aujourd'hui, la tentation de Babel réapparaît dans une mondialisation poursuivie sans fraternité, dans des formes rapaces de néocolonialisme, dans les impositions idéologiques et dans tous ces "contacts sans liens" qui réduisent la vie humaine au commerce.* »

Comme dans son important discours au corps diplomatique de janvier 2026 et dans son encyclique, le Pape dénonce plusieurs maux. Il s'en prend notamment, à tort selon nous, à toute domination forcée, et condamne, à juste titre, le projet mondialiste actuel, dont il dénonce le caractère particulièrement oppressif et la soumission aux intérêts du marché et à la recherche du profit.

En réalité, le Pape défend une vision qui demeure celle de l'Église des années soixante, fondée sur le multilatéralisme étatique et sur l'établissement d'un ordre international issu de la charte des Nations Unies, censée traduire dans les relations entre les peuples les exigences évangéliques de justice et de paix, tout en garantissant les libertés fondamentales de conscience et de religion. Léon XIV reconnaît les faiblesses actuelles des institutions internationales, mais il considère que leurs principes demeurent bons et qu'elles doivent servir de lieux de dialogue et de règlement pacifique des conflits.

Un journaliste du *Grand Continent*, média proche de la ligne macroniste, résumait ainsi, en janvier dernier, l'orientation de la diplomatie vaticane : « *Après s'être longtemps méfié des droits de l'homme, inno-*

vation issue de la Révolution française, le Saint-Siège, depuis Vatican II, semble résolu à parler le langage de leur défense, comme “langue commune” sur laquelle on puisse trouver un accord a minima ; dans les faits toutefois, le Pape est aussi désarmé que le droit international humanitaire dont il se fait l’avocat : sa Cité n’a ni armée terrestre, ni autonomie stratégique. »

Le constat est juste, et, à nos yeux, la nocivité de cette diplomatie tient précisément à la reconnaissance de ces « innovations » révolutionnaires. Nous ne rejetons ni le multilatéralisme ni l’existence d’un certain droit international, mais nous refusons qu’ils se fondent sur l’idéologie des droits de l’homme, l’absolutisation du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes ou la prétention d’une communauté internationale à s’élever au-dessus des nations.

LA PLACE PUBLIQUE DE LA PENTECÔTE.

Léon XIV présente ensuite sa conception positive de l’entente des peuples à travers une autre image biblique, originale, celle de « la place publique de la Pentecôte ».

« Là, un message de paix est accueilli comme une bonne nouvelle par les peuples de toutes les nations. Ce message proclame la résurrection de Jésus, c’est-à-dire la victoire de la vie sur la mort et le salut qui donne de l’espoir au monde [formule très ambiguë]. Le jour de la Pentecôte, la place publique devient un lieu où l’on célèbre la paix qui guérit toute atteinte à la personne humaine [affirmation fausse d’une portée subversive]. Chacun des présents a entendu le message “dans sa propre langue maternelle” (cf. Ac 2, 8). La communion ne supprime en rien la diversité. Au contraire, elle permet à la diversité de s’épanouir dans l’harmonie des voix et des visages. Dans la proclamation de la paix, la richesse des cultures devient porteuse d’une vérité universelle. L’enseignement biblique nous montre ainsi la voie pour atteindre ce que nous recherchons tous : “cette unité qui n’annule pas les différences, mais valorise l’histoire personnelle de chaque personne et la culture sociale et religieuse de chaque peuple” (Homélie lors de la messe d’intronisation, 18 mai 2025). »

L’énormité du propos se passe presque de commentaire. Soulignons néanmoins un point essentiel : saint Pierre, mû par le Saint-Esprit qu’il venait de recevoir, n’a nullement naturalisé le surnaturel. Il n’a pas travesti la Pentecôte en célébration de la diversité culturelle, ni plaider pour une communion mondiale respectueuse de la diversité des peuples.

Il a proclamé Jésus-Christ le Messie et il a enjoint à ceux qui l’écoutaient : « Repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ pour le pardon de vos péchés » (Ac 2,38). La

Pentecôte n’est pas la consécration d’un projet humain d’unité mondiale, elle est l’irruption de Dieu dans l’histoire pour convertir les hommes à Jésus-Christ et les rassembler dans son unique Église.

LE PAPE À METZ

Léon XIV s’est également rendu à Metz pour y porter un message de paix à l’Europe et au monde, parce que la Moselle est une terre marquée par la guerre et par la réconciliation, mais aussi parce que cette ville est étroitement liée à la figure de Robert Schuman, l’un des pères fondateurs de la construction européenne et dont Rome a ouvert un dossier de canonisation. L’objectif du Saint-Père était de réfléchir sur les fondements du projet européen et de nous engager à y revenir.

ROBERT LE SAINT.

D’abord, comme l’a justement souligné Philippe de Villiers, cette référence à Schuman constitue une erreur, et même une faute grave. Pourquoi ? Parce que Schuman est un démocrate-chrétien qui, avec les autres pères fondateurs, Adenauer, De Gasperi et le mondialiste Jean Monnet, contribua à édifier une Europe essentiellement matérielle et économique, nullement chrétienne, en dépit de sa profession de foi utopique selon laquelle « la démocratie sera chrétienne ou ne sera pas ». Ils ont bâti l’Europe du charbon et de l’acier, non une Europe fondée sur la grâce.

Cette orientation s’inscrivait, on le sait, dans une stratégie américaine visant à vassaliser l’Europe par le biais de la supranationalité. Plutôt que d’imposer d’emblée des bouleversements politiques manifestes, cette stratégie privilégia des réalisations techniques et économiques, destinées à rendre progressivement acceptables des transferts de souveraineté toujours plus importants.

Ces pères de l’Europe travaillaient pour la fin des nations qu’ils tenaient pour les principales responsables des guerres. Dès lors, tresser les louanges de Schuman et de De Gasperi revient, pour le Pape, à nous inscrire dans la continuité d’un européisme et d’un mondialisme impulsés par les Américains, au rebours du bien de nos nations et du christianisme. Il faut bien comprendre que l’Europe de Schuman, porte en germe celle de Von der Leyen. La construction européenne contemporaine est l’aboutissement logique des orientations originelles.

LES RACINES CHRÉTIENNES DE L’EUROPE.

Le Pape a rappelé que l’Europe est une réalité culturelle et historique aux racines chrétiennes, saluant notamment en saint Benoît un autre père de l’Europe et affirmant que « sans ce terreau monastique, la civilisation européenne telle que nous la connaissons

n'existerait pas ». Ces paroles ont naturellement été saluées par les catholiques. Pour autant, le Pape n'a pas fait des racines chrétiennes un « *critère confessionnel exclusif* » et est demeuré en cela bien fidèle à la pensée de Schuman et de De Gasperi.

Il a dit explicitement : « *Loin d'être un critère confessionnel exclusif, la référence à la dette de la culture européenne envers le christianisme permet de mieux comprendre combien l'ouverture au transcendant est toujours une dimension constitutive de la personne humaine et une source vivante de civilisation.* »

Son objectif, que l'on retrouve aux numéros 2244 à 2246 du CEC, n'est pas d'affirmer le caractère indispensable du christianisme, ni de réclamer une Europe institutionnellement et officiellement chrétienne – conception qui, selon nous, n'a de sens qu'à l'échelle des nations –, mais de contribuer à l'édification d'une Europe pluraliste, multiculturelle et institutionnellement non confessionnelle, fondée sur la liberté religieuse, le dialogue, la démocratie et l'égalité.

La reconnaissance des racines chrétiennes lui permet de défendre une idée qu'il juge plus fondamentale : l'homme ne doit pas se replier sur lui-même, mais, en raison de sa dimension transcendante, s'ouvrir naturellement à Dieu. Il espère ainsi garantir la liberté religieuse de l'Église et des autres religions, ainsi que la liberté de conscience de chacun.

C'est dans cette même perspective qu'il avait défendu ces principes, une heure auparavant, lors de la rencontre interreligieuse au même Centre des congrès, conclue par la signature de l'Appel de Metz. Ce texte, qui reprenait des thèmes humanistes et maçonniques, invitait les responsables religieux à œuvrer pour la paix et la dignité humaine, par le dialogue, la non-violence, l'accueil et la fraternité.

LE PAPE À LOURDES

Deux interventions d'une singulière profondeur surnaturelle ont marqué le dimanche à Lourdes : l'homélie et l'exhortation du Pape pendant la messe et la procession aux flambeaux. Nous avons alors retrouvé un Pape profondément catholique, pieux et marial, dont les paroles touchantes donnent beaucoup d'Espérance. On y entendait la voix du bon Pasteur, ramenant les âmes à la conversion, à la pénitence, à l'Immaculée Conception et à l'espérance du Ciel. Rien ne vaut de laisser la parole au Pape.

« *Jésus lui-même ne mâche pas ses mots lorsqu'il exhorte à la pénitence, comme nous le rapporte, par exemple, saint Luc : "Si vous ne vous convertissez pas, vous périrez tous" (13, 5). Mais Il élargit l'horizon de la vie terrestre à celui de la vie éternelle. Alors que le bonheur ici-bas est une réalité éphémère, relative, parfois hélas inaccessible pour certains, le bonheur véritable est en revanche promis à tous, en*

espérance ; et il devrait faire l'objet principal de notre recherche, de nos efforts et de nos choix. La Vierge Marie n'a-t-elle pas dit à sainte Bernadette : "Je ne te promets pas d'être heureuse en ce monde mais dans l'autre" ? »

Puis, après un petit détour malheureux par le culte de l'homme : « *Lourdes est le lieu béni d'une profession de foi en la beauté et la sacralité de la vie, car elle y est accueillie comme un don précieux de Dieu, appelé à s'épanouir pour l'éternité dans l'amour du Père.* »

Il poursuit : « *"Je te promets" ! Oui, la vie éternelle est une promesse solide, certaine, que le Seigneur nous fait. Il nous l'a déjà obtenue par sa mort sur la croix et sa résurrection, et il la réalise déjà chaque jour en nous par la grâce du baptême. Elle est à notre portée, mais il nous appartient de l'accueillir librement, de la saisir, de ne pas y faire obstacle ; or l'obstacle à la grâce et à la vie éternelle, le seul obstacle, c'est le péché, le repli sur soi, ce refus de Dieu qui nous enferme dans nos obscurités ! Notre responsabilité personnelle est donc en jeu, et elle est grande ! Dieu nous a voulu libres, car la liberté est une condition de l'amour ; on ne peut pas aimer par contrainte. Cette liberté qui nous est donnée, nous devons l'engager dans un "oui" au Christ, avec le secours de sa grâce, et à la suite de Marie ; un "oui" sans cesse renouvelé, et cela jusqu'à notre dernier souffle : "maintenant et à l'heure de notre mort..." disons-nous dans le "Je vous salue Marie".*

« *On retrouve cet appel insistant à la conversion dans les paroles que Marie prononça ici même : "Pénitence ! Pénitence ! Pénitence !" Elle répète le mot trois fois... ! et invite Bernadette à en accomplir certains gestes ! Pourquoi donc ? Serions-nous lents à comprendre ? Nous estimons-nous trop facilement sans péché ? Ne la pratiquons-nous pas assez ? La Vierge nous demande de faire pénitence, non seulement pour nous-mêmes qui en avons besoin, mais aussi "pour les pécheurs", pour un monde qui va mal.* »

Et il termine par cette exhortation magnifique aux malades : « *Le rappel de notre Mère à notre devoir de prière et de conversion nous remplit d'une grande espérance, car elle nous indique le moyen pour changer le cours des choses, moyen qui n'est autre que celui de nous associer à la passion du Christ. Chers malades qui connaissez la souffrance, si nombreux à Lourdes, il vous est possible de vivre vos peines et vos douleurs dans cet esprit d'offrande, pour entrer dans cette démarche rédemptrice dont le monde a tant besoin. En ce sens vous êtes vraiment au cœur de l'Église, et votre rôle est irremplaçable.* »

(père Michel de l'Immaculée Triomphante et du Divin Cœur.

L'ÉGLISE, LA CHARITÉ DU CHRIST

DEUXIÈME PARTIE

LE 1^{er} juillet dernier, la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, sans mandat pontifical, contre la volonté exprimée de Sa Sainteté le pape Léon XIV, a fait consacrer “évêques de nulle part” par l’un de ses “évêques auxiliaires” quatre prêtres sortis de leurs rangs. Elle réitérait ainsi l’acte schismatique posé par Mgr Marcel Lefebvre le 30 juin 1988.

Nous avons commencé une étude de ce délit contre l’unité de l’Église, contre la charité du Christ et dont les premiers responsables sont les papes Paul VI et Jean-Paul II (cf. *IL EST RESSUSCITÉ* n° 279, juillet-août 2026, p. 5). Avec un certain esprit de duplicité, voulant mettre à profit son expérience tirée d’un grand service missionnaire de l’Église, Mgr Marcel Lefebvre entreprit au début des années 1970 une œuvre qu’il voulait être de restauration du sacerdoce au milieu d’une Église qui se délitait dans sa foi et sa morale. Il le fit officiellement dans une soumission affichée à Paul VI. Il le fit officieusement et nécessairement contre la Réforme de l’Église imposée par le Souverain Pontife régnant.

L’abondance des vocations et des dons que son “expérience de la Tradition” suscita aussitôt, détournèrent le fondateur d’Écône de la voie aride et désintéressée d’une opposition publique et motivée aux Actes du concile Vatican II et aux Actes subséquents du pape Paul VI, en leurs hérésies, schismes et scandales, dont ils étaient à l’évidence affectés. Exhorté par l’abbé de Nantes, notre Père, à « *FRAPPER À LA TÊTE !* » pour le bien commun de l’Église et de la Chrétienté, Mgr Marcel Lefebvre aurait ainsi placé d’emblée son action dans la soumission au jugement solennel et infaillible qu’il aurait fallu demander au Souverain Juge, jusqu’à l’y contraindre. Il préféra cependant préserver sa Fraternité sacerdotale, la maintenir, y accueillir de nouveaux séminaristes et, finalement, conférer les ordres contre la volonté de Paul VI.

Les prêtres ordonnés le 29 juin 1976 furent *ipso facto* suspendus de l’ordre qu’ils avaient reçu, Mgr Lefebvre, lui, de la collation des ordres. Mais son insoumission formelle à l’interdiction qu’il avait reçue du Saint-Père lui valut de surcroît, de ce dernier, le 22 juillet 1976 la suspense *a divinis*. Voilà donc la Fraternité sacerdotale réduite à l’inexistence canonique, tous ses membres interdits de célébrer et distribuer les sacrements. Leur chef, leur fondateur n’en tint aucun compte et poursuivit toutes ses activités apostoliques pour conférer de sa propre

autorité pourtant réduite canoniquement à néant, à chacun de ses prêtres pourtant sans rattachement, incardinés nulle part, des pouvoirs d’ordre et de juridiction et les envoyer dans le monde entier célébrer et distribuer tous les sacrements à tous fidèles qu’ils trouveraient sur les chemins de l’Église, les détournant de ses légitimes pasteurs.

Tels furent les premiers développements d’un schisme formel manifesté par cette volonté de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X de se délier de la vie sacramentelle de l’Église, ne voulant plus considérer comme des frères ceux qui y participaient. C’est ce qu’il nous faut expliquer.

VALIDITÉ ET LICÉITÉ DES SACREMENTS

CÉLÉBRÉS PAR LA FRATERNITÉ SACERDOTALE

SAINT-PIE X (1976-2015).

À partir de juillet 1976, les sacrements célébrés et distribués par les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X étaient-ils licites ? Étaient-ils valides ?

Du fait de la suspense dont ils étaient frappés, tous les sacrements célébrés et distribués par les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X avec leur évêque à leur tête étaient tous illicites, c’est-à-dire célébrés et distribués contre la volonté du Pape et des évêques en communion avec ce dernier.

« Le droit canon suppose la justice dans les évêques, tout au moins dans l’Évêque des évêques, l’ultime recours, et il impose en conséquence aux prêtres et aux simples évêques une soumission absolue à ses jugements souverains. Cela se comprend, écrit notre Père. Parce que l’Église est Une et unique de par la volonté de son divin Fondateur, il est exclu que sa justice autorise, que son droit favorise la prolifération de rejetons séparés du tronc apostolique comme autant d’églises nouvelles, schismatiques. Voilà pourquoi celui qui est frappé dans ses pouvoirs sacerdotaux se trouve réduit à une situation misérable n’ayant aucune possibilité de quitter l’Église pour adhérer à une autre, puisqu’il n’en existe pas d’autre, ni de poursuivre son ministère en marge, librement, pour sa consolation et celle de ses disciples, dès lors sans éprouver le besoin de revenir au bercail. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 131, juillet 1978, p. 14)

Cette illicéité justifie à elle seule l’interdiction pour les prêtres, objets de la censure, de célébrer et distribuer les sacrements, et pour les fidèles quand

ils en sont avertis, de les recevoir pour ne pas soutenir la rébellion, le schisme du prêtre.

Mais il est vrai que la puissance de l'ordre, liée en vertu de l'institution divine au rite de l'ordination ne peut être retirée par la loi pénale.

« Le droit (...) maintient (...) une distinction de la plus extrême importance entre ce qui constitue le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction. Le premier concerne le culte divin et la relation intime du prêtre à Jésus-Christ; le second concerne en outre et plus directement la vie en société ecclésiastique. *“La puissance de l'ordre est liée en vertu de l'institution divine au rite de l'ordination et – une fois qu'elle est obtenue validement – elle ne peut être enlevée par une loi pénale... Aussi les sacrements sont-ils généralement célébrés validement, bien qu'illicitement, par un excommunié, interdit ou suspens... parce que la puissance de l'ordre suffit généralement pour leur célébration et leur distribution...”* (Michiels, p. 231)

« Mais si cela concerne tous les sacrements, enchaîne notre Père, l'excommunié, l'interdit, le suspens, pourraient administrer pleinement et validement une communauté dissidente et l'unité de l'Église serait rompue chaque fois qu'un évêque ou un prêtre censuré se jugerait injustement frappé et, à tort, ou à raison, penserait de son devoir sacré de poursuivre son ministère.

« D'où l'on voit l'importance, intransgressible, de cette restriction sans échappatoire : *“Cependant exception est faite des sacrements qui, pour être administrés validement, requièrent, outre la puissance d'ordre, la puissance de juridiction”*, c'est-à-dire en fait et par décision du législateur ecclésiastique, le pouvoir d'absoudre les péchés et celui d'assister aux mariages en leur conférant par cette assistance même leur validité. Ce sont les deux coups d'arrêt à la dissidence, les deux impuissances des prêtres censurés à constituer hors de la discipline ecclésiastique des communautés parfaites, se suffisant à elles-mêmes. Et ces deux points seront les pierres de touche de la fidélité profonde des persécutés à l'Église catholique ou au contraire de leur révolte définitive et de leur schisme.

« C'est pourquoi, non par des arguties juridiques, mais forts de notre droit, nous estimant injustement frappés, nous les prêtres de Contre-Réforme catholique, nous avons constamment usé de toute la puissance d'ordre qui nous est propre, pour célébrer et distribuer tous les sacrements et sacramentaux qui pouvaient l'être validement pour le bien de notre âme et celui de nos familiers, et cela avec la tolérance remarquée de nos pasteurs, sans jamais une seule fois nous permettre de passer outre à la perte

de notre pouvoir de juridiction et prétendre absoudre les péchés et bénir les mariages dans ces simulacres de sacrements qui sont la marque du schisme.

« C'est une existence misérable certes ! Mais bénie soit cette misère des persécutés qui ne peuvent s'émanciper de leurs pasteurs qui les frappent, si elle les garde du schisme et les conserve dans l'unité jusqu'à l'heure de la réconciliation espérée. » (*ibid.*)

Partant de là, aucune échappatoire pour les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.

D'abord, aucun d'entre eux n'a fait appel pour faire examiner une éventuelle irrégularité ou injustice de la suspension qui les frappait *ipso facto* et qui les paralysait dans leur ministère.

Ensuite, Mgr Lefebvre lui-même, frappé de suspension *a divinis*, était radicalement sans pouvoir pour conférer une quelconque juridiction aux prêtres qu'il ordonnait, validement, certes, mais illicitement.

Enfin, demeurent les cas exceptionnels prévus par le droit canonique : d'une part le péril de mort pour le sacrement de confession (cf. c. 882 CIC 1917 et 976 CIC 1983) et celui de mariage et, d'autre part – toujours pour le sacrement de mariage – l'impossibilité de faire venir ou de trouver le curé ou l'Ordinaire du lieu, ou encore un prêtre délégué (cf. c. 1098 CIC 1917 et c. 1116 CIC 1983). Dans de telles circonstances, le prêtre même non approuvé pour les confessions et les mariages peut validement et licitement absoudre et assister à l'échange des consentements. Mais ces circonstances sont exceptionnelles. En effet, le péril de mort s'entend d'une mort **physique** et non spirituelle. Et comme le faisait remarquer notre Père en 1978, l'Église de France comme partout ailleurs n'était pas – et ne l'est pas plus encore aujourd'hui – dans un état tel qu'il soit impossible pour deux catholiques désireux de se donner le sacrement de mariage de faire venir pour assister à l'échange de leurs consentements, le curé, l'Ordinaire du lieu ou un prêtre délégué.

Mgr Lefebvre et ses prêtres ont donc, pendant des années, célébré des milliers et des milliers de sacrements de pénitence et de mariage dans des conditions qui les rendaient absolument invalides et, par conséquent, sacrilèges. Incroyable scandale, incroyable responsabilité devant Dieu pour ces prêtres, cet évêque, cette fraternité sacerdotale qui, tout en se prétendant attachés à la Tradition et dévorés du salut des âmes, a fermé le Ciel à ces dernières en leur administrant des simulacres sacrilèges de sacrements, afin de constituer une “Église à part” et de s'enfermer dans le schisme. Restait une dernière marche à franchir pour en assurer la pérennité.

UN MARCHÉ DE DUPES.

Depuis 1976 et jusqu'à aujourd'hui, Rome et la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X tentent, chacune de son côté, de tromper l'adversaire, dans une sorte de marché de dupes où chacune prétend défendre l'Église tout en cherchant à l'aliéner à son parti.

Rome veut obtenir une unité de façade, fondée sur une soumission sans condition à la Réforme de l'Église engagée lors du concile Vatican II. Écône, en revanche, cherche seulement à obtenir la paix, ainsi qu'une pleine reconnaissance canonique et une totale indépendance doctrinale à l'égard des prétendues "avancées" révolutionnaires, sans avoir à modifier quoi que ce soit, en particulier dans les rites des sacrements.

Mais quant à la vérité de la doctrine et à l'unité de la foi de l'unique Église du Christ, toutes deux gravement battues en brèche, et dont dépend aussi bien le salut temporel des nations que celui des âmes, qui se perdent en masse en enfer, pas une seule préoccupation...

Il est vrai que le 21 novembre 1983, six mois après la démarche de notre Père à Rome pour dénoncer à l'intéressé lui-même, les Actes hérétiques, schismatiques et scandaleux de Jean-Paul II, Mgr Marcel Lefebvre avec Mgr Antonio de Castro Mayer, évêque de Campos au Brésil, adressent une lettre ouverte au même Pape pour dénoncer, de leur côté, « les erreurs contenues dans les documents du concile Vatican II, les réformes postconciliaires, et spécialement la réforme liturgique, les fausses conceptions diffusées par les documents officiels, les abus de pouvoir accomplis par la hiérarchie », et parmi ces erreurs, un « gouvernement collégial-démocratique de l'Église », « les faux droits naturels de l'homme », un « pouvoir absolu du Pape », une « conception protestante de la messe », etc.

Notre Père approuva pleinement sur le fond et sur la forme cette démarche, puisque c'est précisément ce qu'il avait lui-même entrepris... mais dès l'année 1963... soit vingt ans plus tôt...

Toutefois, lors de la présentation du document à la presse, le 9 décembre, Mgr Marcel Lefebvre « ne s'est pas contenté de lire son communiqué à la presse et de remettre aux journalistes des documents écrits. Il a parlé et une nouvelle fois, de provocante, d'excessive manière. Le résultat dans l'opinion ne pouvait qu'en être, après l'inévitable trituration des paroles par les mass-médias, catastrophique : il accuse l'Église entière, il se sépare de l'Église ! » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 196, janvier 1984, p. 4)

Le 2 décembre 1986, les mêmes Mgr Lefebvre et Castro Mayer, à la suite de la réunion interreligieuse d'Assise présidée par Jean-Paul II, publient une déclaration tonitruante : « *Pour nous, demeurant indéfectiblement attachés à l'Église catholique et romaine de toujours, nous sommes obligés de constater que cette religion moderniste et libérale de la Rome moderne et conciliaire s'éloigne toujours davantage de nous, qui professons la foi catholique des onze Papes qui ont condamné cette fausse religion.* »

Le 9 mars 1987, le cardinal Ratzinger publie au nom de la Congrégation pour la doctrine de la foi une réponse à l'« ample dossier élaboré par S. E. Mgr Lefebvre, dans lequel sont présentes un certain nombre de dubia sur la possibilité de concilier la doctrine sur la liberté religieuse du concile Vatican II et le Magistère antérieur ». Il s'agit d'un développement intellectuel, spécieux, jouant sur le sens des mots employés par la Déclaration conciliaire *DIGNITATIS HUMANÆ* pour parvenir notamment à cette conclusion : « *De tout cela, il faut conclure que la doctrine de DIGNITATIS HUMANÆ ne peut se comprendre comme l'affirmation d'un droit à répandre l'erreur : la notion de liberté religieuse dans DIGNITATIS HUMANÆ ne se réfère pas aux relations de l'homme ou de l'État avec la vérité et le bien, mais de l'homme et de l'État avec les autres hommes, indiquant ce que l'homme ne doit pas faire (contraindre en matière religieuse).* »

« En conséquence, la liberté religieuse est un droit négatif. Comme toute négation suppose une affirmation, ce droit négatif suppose un autre droit positif. Or, ce droit positif n'est pas celui de répandre l'erreur, mais celui (qui est en même temps un devoir grave) de chercher la vérité et de rendre un culte à Dieu. Ce grave devoir est le fondement de la prétention de la personne à un espace social d'activité autonome. »

Et voilà comment un cardinal entortille un évêque pour lui faire admettre une interprétation selon laquelle chacun serait instamment exhorté par *DIGNITATIS HUMANÆ* à chercher, librement, la vérité et à rendre un culte à Dieu. Mais ce même cardinal sait très bien que ce texte est compris par le monde entier dans un tout autre sens : la consécration d'un droit reconnu à tout homme de professer librement toute religion ou irrégion même contraire à la foi de l'Église, droit opposable à tous, à tout État et, finalement, à Dieu lui-même ! Et le cardinal Ratzinger s'est bien gardé de détromper quiconque d'une telle interprétation.

Mais Mgr Lefebvre ne s'avoue pas vaincu, apparemment. Dans sa réponse au cardinal Ratzinger

datée du 8 juillet 1987, il écrit : *« Il me semble pouvoir conclure que la doctrine libérale de la liberté religieuse et la doctrine traditionnelle s'opposent radicalement. Il a fallu faire un choix entre le projet du schéma du cardinal Ottaviani et celui du cardinal Béa sur le même sujet. À la dernière réunion de la Commission centrale préparatoire, ces deux cardinaux se sont opposés avec vigueur. Le cardinal Béa a alors affirmé que sa thèse s'opposait absolument à celle du cardinal Ottaviani. Rien n'a changé depuis. Le Magistère de la tradition s'oppose à la thèse libérale fondée sur une fausse conception de la dignité humaine, et une définition erronée de la société civile. Il s'agit de savoir qui a raison du cardinal Ottaviani ou du cardinal Béa. »*

Et le même Mgr Lefebvre d'en conclure : *« Afin d'enrayer l'autodémolition de l'Église, nous supplions le Saint-Père, par votre intermédiaire, de... »*

Que va demander au Pape le fondateur d'Écône ?

Qu'il tranche par un jugement solennel et infailible entre la thèse d'Ottaviani et celle de Béa, et qu'il déclare, pour le bien et l'unité de l'Église universelle comme pour le bien des âmes, où se trouvent l'erreur et la vérité dans cette question controversée de la liberté religieuse, qui divise les esprits depuis l'adoption, *in extremis*, lors de la dernière session du concile Vatican II, de la déclaration *DIGNITATIS HUMANÆ*, dépourvue de toute autorité dogmatique ?

Absolument pas. Le fondateur d'Écône demande à Jean-Paul II... *« de procurer le libre exercice de la tradition en procurant à la tradition les moyens de vivre et de se développer pour le salut de l'Église catholique et le salut des âmes, que soient reconnues les œuvres de la tradition, en particulier les séminaires, et que S. E. Mgr Castro Mayer et moi-même puissions nous donner les auxiliaires de notre choix pour garder à l'Église les grâces de la Tradition, seule source de rénovation de l'Église. »*

Donc, le seul souci de Mgr Marcel Lefebvre était la survie de son œuvre et la liberté religieuse de faire "l'expérience de la tradition" en toute indépendance et quiétude. Mais pour ce qui est du reste de l'Église... Trois ans auparavant, il avait assuré tout son monde n'éprouver aucune inquiétude sur le sujet de sa succession, s'en remettant totalement à la Providence : *« Je peux mourir demain, le Bon Dieu a toutes les solutions. Il se trouvera de par le monde, je le sais, suffisamment d'évêques pour ordonner nos séminaristes. »* (LETTRE OUVERTE AUX CATHOLIQUES PERPLEXES, 4 juillet 1984) Finalement, au cours d'un sermon prononcé le 29 juin 1987, il décidera de "prendre en main" la Providence pour rendre publique son intention de consacrer des

évêques auxiliaires afin de se donner des successeurs. Acte nécessaire, selon lui, à la « continuation de l'Église ». Il dénonce le scandale inouï de la réunion interreligieuse qui s'est tenue à Assise à l'initiative du pape Jean-Paul II et la réponse qu'il a reçue de Rome à ses objections vis-à-vis de la liberté religieuse :

« L'État, la société civile n'est plus capable de connaître quelle est la vraie religion. C'est ce qui est affirmé dans le document qui nous a été donné par Rome. L'État est incompétent en matière religieuse. Et donc ne peut pas décider quelle est la vraie ou la fausse religion. Et par le fait même, doit laisser se répandre dans cet espace social autonome – comme ils l'appellent – cet espace social autonome qui est pratiquement toute la vie de l'État, doit laisser se développer toutes les erreurs religieuses, quelles qu'elles soient parce que l'homme est libre d'avoir sa propre religion. Eh bien, nous disons : Non ! Non ! Non ! »

Non possumus ! Il a raison ! Mais comment une réunion interreligieuse, fût-elle scandaleusement présidée par Jean-Paul II, ainsi qu'une réponse du cardinal Ratzinger pour justifier un prétendu droit social à la liberté religieuse reconnu à chacun, erreur injurieuse envers Dieu et pernicieuse pour les sociétés humaines, pourraient-elles octroyer *ipso facto* à Mgr Lefebvre, et à lui seul, le pouvoir de consacrer un évêque sans mandat pontifical, contre la volonté du pape ?

En fait, ces deux questions relèvent de deux ordres bien distincts, que notre Père s'attache à clarifier en remettant chacune des parties engagées dans ce drame face à ses responsabilités.

L'affaire Lefebvre est d'abord une affaire doctrinale, une affaire dogmatique.

Dès lors, le Pape et toute la hiérarchie se rendent coupables d'une véritable forfaiture en refusant la discussion doctrinale, le débat dogmatique et le procès canonique qui s'imposent pourtant pour examiner les enseignements nouveaux qu'ils entendent faire prévaloir dans toute l'Église et qui tendent à étouffer la foi. Or cette foi, dont Mgr Lefebvre se réclame, comme tant d'autres, a pleinement droit de cité au sein de l'unique Église du Christ. Comme l'affirme notre Père dans son éditorial de juillet 1987, c'est au contraire « à l'idéologie de Karol Wojtyła et aux innovations réformistes de Vatican II de se soumettre, de se conformer à elle pour échapper à l'anathème et se voir acceptées dans l'Église » (LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE n° 234, juillet 1987, p. 1).

Mais, dans ce même éditorial, notre Père stigmatise aussi le délit de schisme que s'apprête à commettre le

fondateur d'Écône car « on ne sauve pas l'Église de l'hérésie par le schisme (...). On ne menace pas d'anarchie et de crime contre la société ou contre l'un quelconque de ses membres, ceux dont on veut arrêter l'anarchie et voir sanctionné le crime. On ne remédie pas au désordre par un autre désordre, ni à la forfaiture des juges par la dérision de toute justice et le mépris des lois. » (*ibid.*)

Le cardinal Ratzinger va alors relever le défi, saisir la menace, le chantage de la consécration épiscopale pour la retourner contre son auteur.

Les deux parties s'engagent dans une négociation après une visite canonique du séminaire d'Écône par le cardinal Gagnon. L'essentiel des discussions porte sur le statut canonique qui serait concédé à la Fraternité, discussions dans lesquelles Mgr Lefebvre ne vise pas autre chose que l'autonomie, la pérennité de son œuvre, la possibilité de la garder telle qu'il l'a pensée, sans compromis avec le concile Vatican II dont il ne veut pas discuter. D'abord le statut canonique et ensuite on discutera de la doctrine c'est-à-dire de la foi. Et ce fut bien là, une nouvelle fois, la faute et l'illusion de Mgr Lefebvre.

Dans un premier temps, il obtient à peu près tout ce qu'il demande. La Fraternité se voit reconnaître le statut de société apostolique de droit pontifical jouissant d'une pleine autonomie pour former ses membres, pour incardiner ses clercs et organiser la vie commune, avec une certaine exemption vis-à-vis des évêques diocésains. Il est prévu la création d'une commission romaine « pour coordonner les rapports avec les divers dicastères et les évêques diocésains, ainsi que pour résoudre les problèmes éventuels et les contentieux ». Et le fondateur d'Écône obtient satisfaction – du moins le croit-il dans un premier temps – sur sa principale revendication : « pour des raisons pratiques et psychologiques », le Saint-Père nommera un évêque appelé à lui succéder, choisi dans les rangs de la Fraternité.

Mais tandis que Mgr Lefebvre entend éluder la question doctrinale, le cardinal Ratzinger, lui, ne la perd pas de vue. Aussi prend-il soin, au dernier moment, de faire précéder le protocole d'accord signé à Rome par les deux parties le 5 mai d'une déclaration en cinq points :

« 1. Nous promettons d'être toujours fidèles à l'Église catholique et au Pontife romain, son Pasteur suprême, Vicaire du Christ, Successeur du bienheureux Pierre dans sa primauté et Chef du corps des évêques ;

« 2. Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* du concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due ;

« 3. À propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique ;

« 4. Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la Messe et des Sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel romain et des Rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II ;

« 5. Enfin nous promettons de respecter la discipline commune de l'Église et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de Droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière. »

En premier lieu, il faut remarquer, au point 4, la reconnaissance par Mgr Lefebvre de la validité des sacrements célébrés selon les rites du nouvel Ordo.

La question est évidemment capitale, mais cette reconnaissance est une hypocrisie. Oui il reconnaît leur validité en paroles, mais en action lui et ses prêtres enseignent à leurs « fidèles » que les nouveaux rites sont « douteux », qu'ils déplaisent au Bon Dieu au point de les dissuader de recevoir les sacrements lorsqu'ils sont célébrés selon le nouvel ordo.

Au moment de signer cet accord, Mgr Lefebvre faisait prendre par tout candidat au sous-diaconat cet engagement ainsi formulé :

« J'admets que les messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du *Novus ordo missæ*, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité de ses modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie de manière expresse, mais qu'il "s'éloigne, de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe", et que pour cette raison ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques, et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe. » (« Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X »)

Voilà Mgr Lefebvre pris en flagrant délit de duplicité. D'un côté, devant le cardinal Ratzinger

et le pape Jean-Paul II, il reconnaît sans réserve la validité des sacrements célébrés selon le nouvel *Ordo* ; de l'autre, auprès des fidèles de la Fraternité Saint-Pie X, il entretient le doute sur la validité de ces mêmes sacrements, les plaçant ainsi sous une pression morale qui les conduit à ne recevoir que ceux célébrés et administrés selon l'ancien *Ordo*.

En deuxième lieu, il faut remarquer que ce protocole d'accord mettait Mgr Lefebvre à peu près dans la même situation qui fut celle de notre Père lors de son procès romain en 1968 et au cours duquel, le 5 juillet, il lui fut intimé l'ordre de signer une déclaration en quatre points dont le premier n'était autre :

« Je déclare me soumettre à tous les actes doctrinaux et disciplinaires de S. S. le pape Paul VI et du concile œcuménique Vatican II, selon que le requiert leur nature et compte tenu de l'intention du Souverain Pontife et du Concile (cf. Lumen gentium, n° 25). »

Au numéro 25 de *LUMEN GENTIUM* (constitution dogmatique de Vatican II sur l'Église) consacré au magistère ecclésiastique, il est notamment écrit :

« Les fidèles doivent s'attacher à la pensée que leurs évêques expriment, au nom du Christ, en matière de foi et de mœurs, et ils doivent lui donner l'assentiment religieux de leur esprit. Cet assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence est dû, à un titre singulier, au Souverain Pontife en son magistère authentique, même lorsqu'il ne parle pas ex cathedra, ce qui implique la reconnaissance respectueuse de son suprême magistère, et l'adhésion sincère à ses affirmations, en conformité à ce qu'il manifeste de sa pensée et de sa volonté et que l'on peut déduire en particulier du caractère des documents, ou de l'insistance à proposer une certaine doctrine, ou de la manière même de s'exprimer. »

Donner son assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence à tous les Actes du magistère, en particulier ceux du Souverain Pontife, donnés comme authentiques, hors des frontières parfaitement définies du Magistère solennel ou ordinaire, donc faillibles et non définitifs, c'est donner son assentiment religieux de la volonté et de l'intelligence à tous les Actes du concile Vatican II et à tous les Actes subséquents des papes Paul VI et Jean-Paul II. Signer sans réserve et sans limite une telle adhésion constituait un premier parjure de la part d'un évêque, successeur des Apôtres, membre de l'Église enseignante et dont la foi était demeurée suffisamment limpide pour connaître l'hérésie, le schisme et le scandale que contenaient tous ces Actes du magistère dits authentiques. Dès lors, comment aurait-il pu, sans se

parjurer une seconde fois, porter la moindre accusation d'hérésie, de schisme et de scandale contre des Actes auxquels il avait promis son assentiment religieux ?

D'ailleurs le point suivant de la déclaration, auquel a consenti Mgr Lefebvre avec tout autant de facilité, prévoyait précisément, vis-à-vis de ces mêmes Actes, l'engagement de garder « *une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique* ». Autrement dit, *exit*, pour l'avenir, toute forme de contre-réforme.

Le 5 mai 1988, Mgr Marcel Lefebvre a donc signé, en contrepartie d'une reconnaissance canonique de son œuvre, une soumission sans limites à tout magistère dit authentique, passé, présent et à venir, même hors des frontières parfaitement définies du Magistère solennel ou ordinaire. Notre Père, en revanche, avait héroïquement refusé de souscrire à un tel engagement le 5 juillet 1968 sous la menace à peine voilée d'une excommunication, suivant ainsi, d'ailleurs, le conseil que lui avait donné ce même Mgr Lefebvre.

Voilà le crime et le mensonge flagrant du fondateur d'Écône en collusion avec le crime et le mensonge flagrant du cardinal Joseph Ratzinger ! Tous deux s'accordent sur un point : servir leur parti en excluant la contre-réforme comme position à la fois dogmatiquement légitime et canoniquement possible, empêchant ainsi de combattre l'hérésie conciliaire sans déchirer la Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et pour le reste, tant du côté du cardinal Ratzinger que de celui de Mgr Lefebvre, ce n'étaient ni la foi ni la défense du dogme qui primaient sur toute autre considération, mais les intérêts de leurs partis respectifs auxquels l'un et l'autre entendaient asservir l'Église, quitte, pour le premier, à la détruire au nom du concile Vatican II, et, pour le second, à l'abandonner au nom du salut des âmes. Le cardinal Ratzinger cherchait à réintégrer dans le giron de l'Église cette masse de prêtres sans rattachement, à éviter l'aggravation du schisme, mais en neutralisant par avance toute forme d'opposition aux principes fondamentaux de la Réforme conciliaire. Mgr Lefebvre, quant à lui, voulait arracher, quoi qu'il en coûte, une reconnaissance canonique de son œuvre pour en retirer tous les avantages, mais en veillant à lui faire garder sa liberté, son autonomie, sans rien avoir à changer et, surtout, en conservant le droit de choisir un évêque pour assurer l'autonomie sacramentelle de sa Fraternité après sa mort. Ce n'est plus le service de l'Église, mais le service d'une « petite église », ce que le fondateur d'Écône désigne au sens large par « *la famille traditionnelle* »

et « *qui représente ce qui demeure de la véritable Église catholique* » (cf. la déclaration de Mgr Marcel Lefebvre aux ecclésiastiques et religieuses réunis au Pointet le 30 mai 1988).

Mgr Lefebvre signe donc le 5 mai 1988 ce protocole d'accord dans lequel il s'engage à ne plus faire de controverse vis-à-vis d'aucun Acte du magistère.

Mais dès le lendemain, il regrette sa signature qu'il va finalement dénoncer un mois plus tard, réalisant que sur la question, pour lui cruciale, celle de l'évêque qui lui succéderait, la lettre du texte était tournée de telle manière que Jean-Paul II pouvait renvoyer indéfiniment son choix... jusqu'à la mort du prélat... qui sentait ses forces décliner.

Ne parvenant pas à obtenir un engagement ferme, précis et à sa convenance sur une consécration d'un évêque qu'il avait lui-même fixée au 30 juin, ni non plus sur la composition de la Commission romaine prévue au protocole, Mgr Lefebvre rompt officiellement les discussions par une lettre adressée à Jean-Paul II le 2 juin 1988 dans laquelle il lui annonce qu'il se donnera lui-même « *les moyens de poursuivre l'œuvre que la Providence nous a confiée* », c'est-à-dire qu'il procédera, même sans mandat pontifical, aux consécutions épiscopales. Lettre à laquelle Jean-Paul II répond en personne dès le 9 juin :

« *D'un cœur paternel, mais avec toute la gravité que requièrent les circonstances présentes, je vous exhorte, Vénérable Frère, à renoncer à votre projet qui, s'il est réalisé, ne pourra apparaître que comme un acte schismatique dont les conséquences théologiques et canoniques inévitables vous sont connues. Je vous invite ardemment au retour, dans l'humilité, à la pleine obéissance au Vicaire du Christ.* »

La lettre du Saint-Père est suivie le 17 juin d'une monition canonique signée du cardinal Bernardin Gantin, préfet de la Congrégation pour les évêques, menaçant Mgr Lefebvre d'une excommunication *latae sententiae* s'il mettait à exécution son projet de consacrer évêques des prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X.

Comme on le sait, Mgr Lefebvre persévéra dans son insoumission à Jean-Paul II et consacra, sous une tente, évêques « de nulle part », quatre prêtres de la Fraternité, le 30 juin 1988, assisté dans son acte schismatique de Mgr Antonio de Castro Meyer. Dès le lendemain, un décret signé du cardinal Gantin déclara les six évêques frappés *ipso facto* de la peine d'excommunication *latae sententiae*, les prêtres et les fidèles étant avertis « *de ne pas donner leur assentiment à l'acte schismatique de Mgr Lefebvre afin de ne pas encourir la même peine* ».

« Le parti au pouvoir n'attendait que cette faute,

et l'excommunication est tombée (...). Même si elle émane d'une hiérarchie indigne et elle s'accompagne d'imprécations et sollicitations à forte coloration sectaire et moderniste, cette sanction est légale, elle vient de l'Autorité légitime, elle est donc « liée dans le Ciel », comme elle l'a été « sur la terre » par Pierre et les Apôtres en leurs seuls vrais successeurs », se prononça aussitôt notre Père dans sa *LETTRE À LA PHALANGE* n° 20 du 10 juillet 1988.

Ces consécutions épiscopales furent de grandes et graves conséquences pour toute l'Église.

Elles provoquèrent la scission de tout le traditionalisme catholique en trois larges voies parallèles de sortie, dans lesquelles allaient s'engouffrer « comme un seul homme » tous les bons catholiques. Beaucoup demeurèrent fidèles à Mgr Lefebvre, en le suivant dans la voie du schisme, tout en affichant une prétendue soumission à l'autorité du Pape.

D'autres le quittèrent, voulant aller jusqu'au bout de sa logique et professer haut et fort que de Pape légitime sur le Siècle de Pierre il n'y en avait plus formellement.

D'autres au contraire refusant de le suivre dans le schisme préférèrent revenir dans le giron de la Hiérarchie pour se voir conférer un statut canonique avec liberté de célébrer les sacrements selon l'ancien ordo, mais en affichant de gré ou de force une soumission inconditionnelle ou au mieux, sous réserve d'une interprétation conforme à la Tradition, à tous les Actes dits authentiques du magistère, passés, présents et à venir.

Le 30 juin 1988 marqua donc la désertion quasi complète des mouvements traditionalistes au sein de l'Église de la voie droite, étroite, mais sûre de la contre-réforme catholique ouverte par notre Père.

LE MOBILE DES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES DU 30 JUIN 1988.

Dans le numéro 245 de *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE*, paru en juillet-août 1988, notre Père consacra un éditorial qu'il intitula « *Chiens méchants et loups rapaces contre brebis perdues et agneaux bêlants* » au communiqué du cardinal Lustiger, d'une singulière violence à l'égard des disciples de Mgr Lefebvre. Tel un Robespierre déterminé à appliquer sans pitié et sans relâche une « loi des suspects », l'archevêque de Paris se disait prêt à excommunier tous ceux de son diocèse qui de près ou de loin marqueraient leur adhésion aux consécutions épiscopales d'Écône.

Notre Père prit la défense des brebis égarées qu'un loup rapace s'apprêtait à frapper. Il était trop évident que le cardinal-archevêque de Paris profitait de l'infraction, il est vrai inexcusable, commise par

Mgr Lefebvre contre la Loi sacrée touchant à la Constitution divine de l'Église, pour pourchasser comme "schismatiques" tous les pauvres opposants au concile Vatican II et qui réclamaient légitimement, dogmatiquement et canoniquement justice.

Et notre Père apportait cette précision capitale :

« Le schisme tire sa malice intrinsèque, non d'une désobéissance et d'une accusation d'hérésie, dont il arrive parfois qu'elles soient justes et saintes, équitables et salutaires, mais de la constitution sacramentelle d'une église à côté de l'Église, et d'un magistère intrus, se faisant juge et pasteur suprême sur une partie du peuple, en face et à l'encontre du Magistère romain. » (*ibid.*, p. 2)

Notre Père écrivait ces lignes en 1988 dans une continuité parfaite avec ce qu'il écrivait déjà à ses amis le 16 juillet 1969 au lendemain de la notification de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi affirmant qu'il s'était lui-même "disqualifié" :

« Jamais nous ne songerons à former quelque secte, c'est-à-dire à donner et recevoir les sacrements en dehors de toute juridiction donnée par le Pape et les évêques de l'Église catholique romaine. Qui le fait se retranche de l'unité catholique, *ipso facto*, et ne peut plus se considérer comme notre frère, étant tombé volontairement et formellement dans le schisme. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 23, août 1969, p. 2-E)

Et ce que notre Père s'interdisait de faire correspond exactement à cette consécration, par Mgr Lefebvre, de quatre évêques contre la volonté du Pape, dans une implacable logique avec les ordinations sacerdotales du 29 juin 1976.

La raison apparente – c'est-à-dire le prétexte – était assurément l'hérésie prêchée au sommet de l'Église.

Mais la vraie raison, la raison immédiate et fondamentale de ces consécérations illicites était d'assurer l'indépendance, la pérennité sacramentelle de la Fraternité sacerdotale pour pouvoir continuer à conférer, certes, valablement, mais illicitement, les sacrements de confirmation et d'ordre et ainsi maintenir, d'un côté, le recrutement au sein de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X de nouveaux candidats à la prêtrise et, de l'autre, l'autorité, la "mainmise" sur toute une foule de fidèles attirés par cette religion simple et traditionnelle toute tournée vers le Bon Dieu.

Mgr Lefebvre ne leur dit pas autre chose dans son sermon prononcé le 30 juin 1988. « Vous savez bien, mes bien chers frères, vous savez bien qu'il ne peut y avoir de prêtres sans évêque. Tous ces séminaristes qui sont ici présents, si demain le Bon Dieu me rappelle, et ce sera sans doute

sans tarder, eh bien ! ces séminaristes de qui recevront-ils le sacrement de l'ordre ? Des évêques conciliaires, dont les sacrements sont tous douteux, parce qu'on ne sait pas exactement quelles sont leurs intentions ? Ce n'est pas possible ! Or, quels sont les évêques qui ont gardé vraiment la Tradition, qui ont gardé les sacrements tels que l'Église les a donnés pendant vingt siècles jusqu'au concile Vatican II ? Eh bien, c'est Mgr de Castro Mayer et moi-même. Je n'y peux rien, c'est comme ça. Et donc, beaucoup de séminaristes se sont confiés à nous, ont senti qu'il y avait là la continuité de l'Église, la continuité de la Tradition et donc sont venus dans nos séminaires, malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées, pour recevoir une véritable ordination sacerdotale et pour pouvoir offrir le vrai sacrifice du calvaire, le vrai sacrifice de la Messe et vous donner les vrais sacrements, la vraie doctrine, le vrai catéchisme. » Terribles paroles d'un évêque qui de facto excommunie tous les évêques de l'Église universelle qui célébreraient tous, sans exception, selon son seul jugement, des sacrements qu'il prétend « douteux ».

Voilà le vrai mobile de ces consécérations épiscopales, qui constituent bien plus qu'une « grave désobéissance », mais qui consomment un schisme qu'aucune circonstance, même extraordinaire, ne saurait excuser et qu'aucun raisonnement canonique ne saurait justifier.

Car les consécérations une fois faites, il a bien fallu ensuite les justifier, c'est-à-dire justifier l'indéjustifiable, démontrer l'indémontrable. Et il s'en est suivi toute une littérature de la part de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X pour réaliser *a posteriori* ce travail de recherche dans toutes les arcanes du droit canonique, dans l'histoire de l'Église, auprès des meilleurs théologiens pour prétendre à la légitimité de ces consécérations à l'encontre du canon 1013 du Code de droit canonique de 1983 lequel interdit formellement à tout évêque « de consacrer quelqu'un Évêque à moins que ne soit d'abord établie l'existence du mandat pontifical », à l'encontre de la volonté explicite du pape Jean-Paul II.

Notre Père a eu, lui aussi, l'obligation d'avoir à expliquer à ses lecteurs la légitimité de sa "désobéissance", ou plutôt, pour mieux dire, de son opposition au Pape.

Il le fit dans un article intitulé « PROCÈS AU PAPE ? L'OPPOSITION AU PAPE EST-ELLE PARFOIS LÉGITIME ET SAINTE », paru dans le numéro 69 de juin 1973 de *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE*, juste après la démarche à Rome pour tenter de déposer son livre d'accusation.

LA SOUMISSION**À L'AUTORITÉ SOUVERAINE DE L'ÉGLISE.**

Qu'il s'agisse de l'accusation d'hérésie, schisme et scandale formulée par notre Père à l'encontre des Actes du concile Vatican II et des Actes subséquents des papes Paul VI et Jean-Paul II, ou des ordinations sacerdotales accomplies par Mgr Lefebvre contre la volonté de Paul VI et des consécérations épiscopales réalisées contre celle de Jean-Paul II, LES DEUX AFFAIRES SOULÈVENT LA QUESTION DE L'AUTORITÉ AU SEIN DE L'ÉGLISE, DE SON AUTORITÉ SOUVERAINE... ET MÊME FONDAMENTALEMENT DE LA DÉFINITION DE L'ÉGLISE.

Dans cette étude, qui « dépasse celle des prescriptions du Code de droit canonique », qui « déborde la théologie des pouvoirs hiérarchiques » et qui « jaillit des sources mystiques de la foi », notre Père pose les principes essentiels et surnaturels, dont découlent les solutions claires et lumineuses. Celles-ci permettent de préserver l'ordre et l'unité au sein de l'Église, sans pour autant prendre part au mouvement de réforme du parti progressiste et moderniste qui la gouverne, ni emprunter la voie de l'anarchie intégriste au nom de la Tradition et du salut des âmes.

Dans son mystère essentiel, l'Église est « l'Épouse du Christ, son Corps social », explique notre Père. « À ce titre, rien n'est plus cher au Sauveur que son établissement inébranlable, sa conservation, sa sécurité, sa croissance, son unité et sa paix. Et pour cela, le Christ lui a donné son Corps et son Sang, mais aussi, pour vivifier ces dons sacramentels, le Saint-Esprit. Le Saint-Esprit est ainsi, par "Mission" divine l'âme de l'Église : c'est Lui qui, étant Dieu, unifie, organise, développe ce corps social et le maintient dans l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité qui sont ses perfections propres, miraculeuses. » (p. 4) Et l'instrument, le "bras armé" du Saint-Esprit pour agir dans cette œuvre, en pleine pâte humaine, n'est autre que la Hiérarchie qui « jouit à un titre spécial, dans des conditions très précises, selon sa fonction, de la force de l'Esprit-Saint pour rendre l'Église parfaite. C'est ainsi que l'Église est infaillible, sainte et bien ordonnée. »

Et notre Père de donner cette définition : « L'Église est une société visible, historique, hiérarchique, dont le Christ est le fondateur et demeure la Tête, dont l'Esprit est l'Âme vivifiante et sanctifiante. Elle est parfaite. Elle transcende par sa vérité, sa sainteté, son ordre, les éléments humains qui la composent. La considération de ce miracle historique conduit à la foi en son mystère surnaturel : si elle apparaît irréductible à toute explication naturelle, spiritua-

liste aussi bien que matérialiste, c'est parce que sa Hiérarchie est douée de pouvoirs divins, dans la symbiose unique d'une Personne divine avec une communauté humaine. »

QUELS SONT DONC LES POUVOIRS DES SUCCESSIONS DES APÔTRES ?

IL S'AGIT DES POUVOIRS D'ORDRE, D'ENSEIGNEMENT ET DE GOUVERNEMENT. Et là notre Père opère deux distinctions capitales, fondamentales qui relèvent de la constitution divine de l'Église.

Première distinction : l'Évêque de Rome, successeur de l'apôtre Pierre, qui « possède en tant que tel l'autorité suprême dans l'Église », se distingue des autres évêques, successeurs des autres Apôtres, dont l'autorité demeure subordonnée à celle Souverain Pontife (p. 5).

Cette distinction est déjà une première objection décisive aux sacres épiscopaux du 30 juin 1988.

Seconde distinction : les trois pouvoirs ordinaires du pape et des évêques se distinguent par leur degré d'infaillibilité. Deux sont infaillibles, tandis que le troisième ne l'est pas. Notre Père explique : « Pour que l'Église ait une base certaine, une continuité et une perpétuelle unité dans la fidélité au Seigneur Jésus-Christ, il fallait que les actes essentiels des pasteurs de l'Église soient nécessairement et indubitablement efficaces suivis de leurs effets divins. Ces actes relèvent de pouvoirs infaillibles, assistés inconditionnellement par l'Esprit-Saint. Les autres présentent une grande contingence et dépendent aussi bien de la fragilité de l'homme que de l'assistance de l'Esprit de Dieu. » Évidemment l'exercice de ces trois pouvoirs se fait d'une manière très conjointe, très solidaire les uns des autres sans qu'il soit d'ailleurs permis et tout simplement possible, de les séparer, de les "démembrer". Mais il n'empêche que leur distinction doit être faite, clairement, de telle manière que ce qui relève de l'infaillibilité et qui requiert la soumission de la foi ne soit pas confondu avec ce qui relève du faillible et qui ne requiert que la soumission de l'intelligence et de la volonté quand une opposition légitime n'est pas autorisée.

D'ABORD LE POUVOIR D'ORDRE. « Nous tenons ce pouvoir de célébrer le Saint-Sacrifice et de donner la grâce par les autres sacrements, du Christ par succession apostolique, intégralement. Je dis nous parce que je suis prêtre. Du Pape au dernier des curés de village, nous jouissons de cette capacité absolue, égale en tous les ministres de même ordre, de faire et de donner les sacrements. Ainsi, toute messe est valide à cent pour cent », écrit notre Père, « infailliblement », insiste-t-il, « du moment qu'elle

est célébrée par un vrai prêtre voulant faire ce que fait l'Église... Et ce pouvoir d'ordre subsiste même chez les prêtres tombés dans le schisme ou l'hérésie. Cette question est d'une brûlante actualité, nos lecteurs le savent bien.» Et elle était d'une brûlante actualité en 1988 et elle l'est encore aujourd'hui !

ENSUITE, à l'autre extrémité LE POUVOIR DE GOUVERNEMENT, celui de gouverner l'Église.

Dans ce domaine, «il n'existe aucune sorte et même aucune possibilité d'infaillibilité. Les décisions de caractère éminemment pratique comportent trop d'implications et de conséquences incontrôlables pour qu'on puisse parler à leur propos d'infaillibilité. Le Pape, les évêques en communion avec lui dirigent leur peuple ; ils décident de tout ce qui concerne le bien de l'Église et le salut des âmes, de leur propre initiative, mais non sans une certaine assistance du Saint-Esprit (...). Ils ont le droit d'être obéis, mais non d'une obéissance entière et aveugle. Si par infortune la Loi de Dieu s'exprimant clairement dans une conscience éclairée s'opposait au commandement des hommes, même les plus élevés dans l'Église, il est sûr qu'il vaudrait "mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Ac 5, 29). L'autorité ne peut jamais être inconditionnelle en ce monde puisque l'autorité la plus haute, dans l'Église même, n'est jamais, de soi, impeccable ni infaillible.»

Et entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de gouvernement se trouve LE POUVOIR D'ENSEIGNEMENT, qui revêt une importance toute particulière au regard de la situation actuelle de l'Église.

La crise qu'elle traverse est d'abord une crise de la foi. Celle-ci demeure conservée dans l'Église, mais se trouve altérée par un nouvel enseignement, qui lui est étranger, voire contraire. Or, paradoxalement, ce pouvoir d'enseignement est infaillible... mais seulement dans certaines conditions. D'où la nécessité de distinguer trois réalités : la croyance unanime de l'Église, qui est infaillible ; le magistère extraordinaire ou solennel, qui jouit de lui-même d'une infaillibilité stricte et plénière ; et le magistère ordinaire, dont l'infaillibilité est subordonnée à une condition majeure : que l'enseignement du Pape et des évêques en communion avec lui soit parfaitement conforme à ce que l'Église a toujours et universellement tenu pour certain. «En revanche, s'il advient que le Pape ou les évêques, même dans leur enseignement "authentique", enseignement donné par eux en vertu de leur fonction, avec l'autorité de leur rang, en viennent à proférer quelque nouveauté ou quelque opinion discutée, pareille doctrine ne peut être considérée comme relevant du magistère infaillible.

Elle ne présente alors aucune garantie d'infaillibilité.» D'où le risque et l'abus de faire couvrir une doctrine nouvelle par les marques extérieures d'un enseignement "authentique", tendant à en faire un acte du magistère ordinaire ecclésiastique, un enseignement venant apparemment de Dieu quand, en réalité il ne vient que des hommes, pour ne pas dire clairement hérétique et schismatique.

Mgr Lefebvre a peu justifié personnellement sa décision de sacrer des évêques au regard de la loi de l'Église.

Par exemple dans sa lettre du 8 juillet 1987 adressée au cardinal Ratzinger, il écrit : «*Le Magistère d'aujourd'hui ne se suffit pas à lui-même, pour être dit catholique, s'il n'est la transmission du dépôt de la foi, c'est-à-dire de la Tradition. Un Magistère nouveau, sans racine dans le passé, et à plus forte raison contraire au Magistère de toujours, ne peut être que schismatique, sinon hérétique. Une volonté permanente d'anéantissement de la Tradition est une volonté suicidaire qui autorise, par le fait même, les vrais et fidèles catholiques à prendre toutes les initiatives nécessaires à la survie de l'Église et au salut des âmes.*» Et un an plus tard, le 30 juin 1988, lors du sermon de la messe au cours de laquelle furent sacrés évêques les quatre prêtres de la Fraternité, le même Mgr Lefebvre invoqua l'état de nécessité, mais sans aller plus loin dans la démonstration de la prétendue légitimité de cet acte réalisé contre la volonté de Jean-Paul II.

Ce sont ses disciples finalement qui s'en chargèrent. Ils partent tous d'une présentation de cette crise sans précédent que traverse l'Église. «*On espérait dans les années 1960, lors du concile Vatican II, un nouveau printemps pour l'Église, mais c'est le contraire qui est arrivé*», écrit l'abbé Matthias Gaudron de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X dans son livre «*CATÉCHISME CATHOLIQUE DE LA CRISE DANS L'ÉGLISE*» à la page 11 (éditions du Sel, 6^e édition). Il poursuit par ce constat accablant : «*Des milliers de prêtres ont abandonné leur sacerdoce, des milliers de religieux et de religieuses sont retournés à la vie séculière. En Europe et en Amérique du Nord, les vocations se font rares et l'on ne peut déjà plus compter le nombre de séminaires, couvents et maisons religieuses qui ont dû fermer.*» (*ibid.*) L'auteur évoque la foi, car cette crise de l'Église est bel et bien une crise de la foi (cf. p. 20 et sq.). Il soulève la question du magistère (p. 34 et sq.), en rappelant les conditions de son infaillibilité. Fidèle disciple de Mgr Lefebvre, il prend soin de ne pas désigner explicitement les Souverains Pontifes comme les auteurs des hérésies pourtant enseignées «*par les plus hautes autorités*

de l'Église » (cf. p. 34 et sq.). L'abbé Gaudron stigmatise le concile Vatican II (cf. p. 59 et sq.) en se gardant toutefois de le rejeter dans son ensemble (cf. p. 72) et il met bien en avant les doctrines en rupture avec la Tradition : la liberté religieuse (cf. p. 80 et sq.), l'œcuménisme et l'interreligion (cf. p. 118 et sq.) avec notamment à la clé cet esprit protestant qui envahit l'Église, ce qui lui permet d'introduire commodément le chapitre capital sur... la nouvelle messe, à la page 160 de son ouvrage. Et c'est précisément sur ce point que l'analyse de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X déraille pour quitter la voie de l'unité de l'Église.

**LE NOUVEL ORDO MISSÆ,
UNE QUESTION INSOLUBLE.**

La première partie de ce chapitre tend à démontrer le caractère protestant de la liturgie de la nouvelle messe avec disparition, dans les rites, de son caractère sacrificiel au profit de sa présentation comme un repas, comme le mémorial de la Cène. Après avoir établi le caractère hérésiant de la nouvelle liturgie de la messe, l'abbé Gaudron pose les deux questions capitales qu'il juge être dans la suite logique des choses : « *La nouvelle messe est-elle valide ?* » et « *Est-il permis de prendre part à la nouvelle messe ?* » Autrement dit : La nouvelle messe est-elle licite ?

À la première question, l'abbé Gaudron répond : « *La nouvelle messe est valide si elle est célébrée par un prêtre validement ordonné qui emploie la matière requise (pain de froment et vin de vigne), en prononçant les paroles requises (celles de la consécration) et en ayant l'intention requise.* » Et l'abbé Gaudron d'ajouter – et là pense-t-il sans doute soutenir un argument décisif – : « *Le prêtre doit en effet vouloir faire ce que font le Christ et l'Église lors de la célébration de la messe (il doit être un instrument conscient à leur service). S'il se plaçait en contradiction consciente avec l'intention de l'Église (en refusant par exemple de célébrer un sacrifice, en ne voulant faire que mémoire de la dernière Cène), la messe serait invalide. Or, par le fait même que le nouveau rite peut facilement être compris dans un sens protestant, il peut tout aussi facilement être utilisé par des prêtres qui n'auraient plus l'intention requise pour la célébration de la messe.* » (ibid., p. 193) Après avoir dénoncé la mauvaise traduction, dans certaines langues vernaculaires, de la formule consécratoire du Précieux Sang – « *versé pour tous* » au lieu de « *versé pour beaucoup* », traduction qui tend vers l'hérésie de l'apocatastase, selon laquelle le salut universel de toutes les âmes serait assuré –, notre prêtre de la

Fraternité sacerdotale Saint-Pie X est sans doute persuadé d'avoir menée sa démonstration jusqu'à son terme. Mais à quelle conclusion aboutit-il ? À considérer le sacrement comme « *douteux* » quant à sa validité.

Et le doute étant mis dans les esprits, on fait interdiction aux laïcs fidèles de communier au très Précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous peine de péché, et même d'assister à une messe célébrée dans le rite dit de Paul VI. Pourquoi ? Parce que « *même si la nouvelle messe est valide, elle déplaît à Dieu en tant qu'elle est œcuménique et protestantisante ; elle représente par ailleurs un danger pour la foi au saint sacrifice de la messe. Elle doit être rejetée. Qui a compris la problématique de la nouvelle messe ne doit plus y assister, car il mettrait volontairement sa foi en danger, et, en même temps, encouragerait les autres à faire de même, en paraissant donner son assentiment aux réformes (...). On peut [néanmoins] y être présent pour des raisons familiales ou professionnelles, mais on se comporte alors passivement, et, surtout, on ne va pas communier (...).* » Enfin, « *celui qui n'a pas la possibilité d'assister à la messe traditionnelle est excusé de l'obligation de la messe le dimanche. Le précepte de la messe dominicale n'oblige qu'à l'assistance à une vraie messe catholique. On doit cependant, en ce cas, s'efforcer d'assister à la messe traditionnelle au moins à intervalles réguliers.* » (ibid., p. 196 et 197)

Ces propos sont d'une particulière gravité et leur logique, apparente, fait impression.

C'est l'une des questions les plus épineuses auxquelles notre Père ait été confronté. Il eut la sagesse surnaturelle de comprendre, pour le bien de l'Église, que la réforme de la liturgie des sept sacrements, et tout particulièrement celle de la messe qui, sans être le premier des sacrements, en est le plus important, soulève une question absolument insoluble, hier déjà, et plus encore aujourd'hui.

Dans sa conclusion à son ÉTUDE SUR LES SACREMENTS qu'il publiera tout au long de l'année 1977, notre Père écrit :

« La messe, avec les entours de sa liturgie, ornements, chants sacrés, architecture des églises, etc., est liée dans son rite et sa manière d'être célébrée, à notre civilisation. Les liturgies orientales, à l'Orient. La messe latine, à l'esprit romain, à la symbolique médiévale, marquée par le pessimisme latin, augustinien. Nous nous trouvons devant un choix de civilisation et je demande à l'Autorité : Avez-vous choisi ? Savez-vous bien ce que vous faites aujourd'hui en touchant à la messe latine séculaire ? Savez-vous assez ce que vous faites pour

qu'on vous obéisse et vous suive de confiance ? Le Pape n'est pas encore assez inquiet pour prendre en considération de telles questions, je ne suis donc pas assez confiant pour adopter sa nouvelle messe. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 120, août 1977, p. 10)

Et notre Père, allant plus loin, se dit lui-même convaincu du caractère hérésiant de la messe selon le nouvel ordo. « Il est démontré que la "nouvelle messe" convoie cette hérésie abominable qui nie la réalité du sacrifice, et de là en vient à perdre le sens exact et fort de la Présence réelle et à déconsidérer ce sacrement en l'accomplissant de manière tout humaine, comme une fête séculière, et en le livrant en communion aux pécheurs publics, aux hérétiques, aux infidèles. Ces accusations auxquelles il n'est répondu que par des mépris écrasants suffisent à instituer le procès de nos évêques et du pape Paul VI devant les hommes et sinon, devant Dieu. » (*ibid.*)

Mais notre Père sut mettre un terme à sa critique de la messe au moment opportun. S'il avait bien à cœur le salut des âmes, que la nouvelle liturgie risquait de mettre en péril, il savait que cette critique devait rester circonscrite aux limites du bien commun de l'Église, lequel ne saurait être préservé sans une soumission de principe à son autorité souveraine.

Et c'est précisément ce souci du bien commun de l'Église, le respect de son autorité souveraine, notamment dans le domaine des sacrements, que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X semble avoir complètement perdu de vue. Notre Père, au contraire, se dit impressionné par « le rôle de l'Église dans cette action divino-humaine » au point de soutenir que « ce que l'Église veut de son pouvoir humain, ce que l'Église fait de son geste humain et prononce par sa propre parole, Dieu le fait, le veut, le donne (...). Ce que l'Église Sainte veut, prononce, opère dans tout ce domaine des sacrements, vraiment c'est Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, qui le fait avec elle, en elle et par elle infailliblement. » (*ibid.*, p. 5)

La liturgie, à la différence du dogme qui « ne connaît pas de milieu entre la vérité et l'erreur, ni d'évolution historique de l'une à l'autre (...), se fraie un large chemin entre le fixisme et le mobilisme, mais toujours dans le respect souverain de la sainte doctrine et de la tradition apostolique. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 53, fév. 1972, p. 10)

Une réforme de la liturgie est donc toujours possible, l'Église en a le droit. Or « la messe dite de saint Pie V, assurément très sainte, très vénérable, très parfaite en un certain sens, ne pouvait être dite la seule valide, l'unique concevable, et telle enfin que nulle autorité

au monde, fût-elle l'autorité suprême du Pontife romain, ne puisse la modifier, en permettre d'autres formes, en imposer la révision. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 120, août 1977, p. 10)

Cela étant bien compris, notre Père a jugé comme considérable le fait que la rédaction, la composition de la nouvelle liturgie ait été confiée à des auteurs aux évidentes intentions hérétiques.

Il jugea tout aussi considérable que ce nouvel ordo fut quand même promulgué par le pape Paul VI avec l'accord certes sans enthousiasme, mais unanime et sans réserve de toute la Hiérarchie (cf. « *La leçon des Églises* », *LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE*, supplément au n° 30, mars 1970).

« Le Pape promulguant, l'Église acceptant, la messe nouvelle cessait d'être signée Bugnini pour devenir messe catholique romaine, en concluait notre Père. Le concours du Pape et de l'Église hiérarchique – pas un seul évêque n'avait condamné officiellement le rit nouveau – donnait à cette messe l'estampille catholique (...). D'où mon appréciation définitive, écrit toujours notre Père, du cadeau empoisonné de Paul VI en vertu de la loi de la foi : tout rit promulgué par l'autorité souveraine de l'Église et accepté par l'ensemble de la Hiérarchie catholique est, de nécessité de foi, théologiquement valide et canoniquement licite, quand bien même secondairement ou indirectement il présenterait de graves équivoques et constituerait un grand danger pour les âmes. Valide, la nouvelle messe l'est certainement parce que si elle ne l'était pas, les âmes des simples qui la reçoivent en confiance de l'Église, seraient trompées par elle en une matière essentielle et divine. » (*LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE* n° 82, juillet 1974, p. 12)

La messe est valide par sa matière, elle utilise bien le pain et le vin « comme le Christ l'a instituée », elle est valide en sa forme puisque les formules consécatoires ont été conservées sans changement essentiel, malgré la « traduction injustifiable du "*pro multis*" en diverses langues par des locutions signifiant "pour tous" ».

Et surtout, sur la question de l'intention du prêtre, notre Père est d'une fermeté et d'une clarté après laquelle plus aucune hésitation n'est possible.

C'est le point très contesté de la part de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et qui, pour l'essentiel, nourrit son doute sur la validité de la messe dite selon le rite promulgué par Paul VI. « Il n'a jamais été requis du prêtre pour qu'il y ait vraie messe, qu'il pense et croie ce que croit et enseigne l'Église, ni qu'il veuille ce que veut l'Église. En quoi l'on voit qu'il n'est là qu'un instrument dont les pensées,

volontés profondes, vertus et intentions personnelles ne rentrent pas en ligne de compte. Il est seulement requis qu'il fasse les gestes et dise les paroles du sacrement, sérieusement ; c'est là tout son office. Le reste concerne le Christ seul. Si à la question Vous allez dire la messe ? Il répond : Oui, l'intention requise est suffisamment affirmée. Saint Thomas enseigne avec toute l'Église que prononcer les paroles sur le pain et le vin est la marque suffisante de l'intention du prêtre. Aujourd'hui, tout prêtre qui dit la nouvelle messe, la "célébration eucharistique", a l'intention de faire ce que veut l'Église et célèbre valablement puisque ce rit lui vient de l'unique Église du Christ. » (*ibid.*, p. 12)

La messe promulguée par le Pape est valide, elle est donc par le fait même licite.

« La nouvelle messe est licite, puisque l'autorité souveraine qui juge du licite et de l'illicite dans l'unique Église de Dieu, en dehors de laquelle il ne peut y avoir pour nous de salut, l'a déclarée telle. Et quiconque la déclare illicite en vertu de sa conscience érigée en loi universelle, la déclare un péché, la juge une désobéissance à Dieu, empêche sur l'autorité de l'Église, se met à la place du Pape et juge ses frères selon sa propre loi. Tel est bien le péché du schisme.

« Il est exact que l'autorité de l'Église, même suprême, peut se tromper, errer, commettre quelque abus de pouvoir. Pour en décider, chacun peut et doit, en dernier ressort, consulter sa conscience, juge immédiat du bien et du mal auquel il faut toujours s'en remettre (...). Mais ma conscience qui en juge n'a d'autorité que sur moi-même et point au-delà. Je pourrai exposer mes raisons à mes supérieurs, à mes confrères, à tous les fidèles. Je n'aurais jamais le droit de transformer cependant mon jugement de conscience en loi ecclésiastique et condamner, voire excommunier ceux qui obéissent aux décisions de l'Autorité, ni imposer aux autres la loi de ma conscience, ma loi à moi, contraire à celle de l'autorité de l'Église. » (*ibid.*, p. 14)

Mais même valide et licite, la messe n'en demeure pas moins mauvaise. À la différence de l'ancienne « totalement sainte et sanctifiante, [dans la nouvelle] le bien et le mal sont juxtaposés dans le rit lui-même et donc dans ses effets. C'est une erreur de croire que tout ce que propose ou impose l'Église est nécessairement parfait, et cela conduit à l'erreur connexe de ne plus reconnaître l'Église et son autorité légitime partout où nous croyons découvrir quelque imperfection, quelque indignité. Cette messe de Paul VI nous vient bien de l'Église, son noyau essentiel est saint, et pourtant certaines de ses parties cérémoniales, l'ensemble de ses nouveau-

tés, sont douteuses, sentent l'hérésie, produisent un malaise et un danger pour la foi et la vraie piété. L'Église est divine et humaine ; certaines de ses créations se ressentent cruellement de son élément humain ; c'est bien le cas de ce rit nouveau, équivoque à force d'œcuménisme, nocif à force de sécularisation humaniste et de profanation (...). Tandis que la part essentielle et divine de cette liturgie nourrit la piété, enseigne la foi, inspire la croissance de toutes les vertus en identifiant l'Église au Christ Souverain Prêtre et Victime de ce sacrifice, les parties secondaires, adventices, tendent à tout saccager et détruire de la religion véritable ! » (*ibid.*)

Aussi, le maintien du rite romain millénaire autant que cela est possible est bon et nécessaire pour l'Église et pour sa sanctification personnelle, mais à la condition d'admettre la légitimité catholique de la nouvelle messe, « avec respect pour le Christ qui en est le Souverain Prêtre, avec estime pour l'Église qui la célèbre dans la foi, avec charité pour la multitude des prêtres et des fidèles trop soumis aux ordres du Pape et des évêques. Il est important aussi d'être présent là où sont encore le Christ et l'Église, ne serait-ce que pour y soutenir le sentiment et la vertu d'une exacte fidélité à l'essentiel (...). Pour ma part, à moins d'invalidité par défaut de matière ou de forme, à moins d'illicéité canonique, comme pour tout culte schismatique, je mets plus que toute autre considération le devoir, le besoin, le bonheur d'assister au Très Saint-Sacrifice de la messe et d'y communier. Car, "*le Maître est là et il t'appelle*" (Jn 11, 28), ne le méprisez pas ! » (*ibid.*, p. 16)

Voilà ce que notre Père écrivait hier au sujet de la messe, et qui vaut tout autant pour les autres sacrements. Pour le bien de l'Église, il prêchait la patience et la charité mutuelle, afin que les divergences de rite ne donnent pas lieu à des excommunications réciproques entre chapelles. Il recommandait ainsi à tous une sorte d'*intérim*, dans l'attente que le Pape mette fin au désordre et ramène « la foi, la loi, l'ordre et l'unité liturgique dans toute l'Église ». Quelle terrible responsabilité du pape Paul VI qui a voulu et imposé cette dévastation liturgique provoquant doute, tiédeur, communions indignes et même profanations et abandons ! Quelle injure de Mgr Lefebvre vis-à-vis de Jésus et de son Église pour avoir irrémédiablement semé le doute dans l'esprit de nombre de fidèles dans l'infailible et licite Présence dans tous les tabernacles de la terre du Très Précieux Corps, Sang, Âme et Divinité de Jésus-Christ (*à suivre*).

(père Pierre-Julien de la Divine Marie.

CAMP NOTRE-DAME DE FATIMA 2026

HISTOIRE VOLONTAIRE DE LA PHILOSOPHIE**INTRODUCTION :****L'AMOUR DE LA SAGESSE ÉTERNELLE**

COMMENT aborder l'histoire de la philosophie ? Notre Père, qui n'était alors que le jeune Georges de Nantes, étudia cette discipline pour la première fois en faculté à la "catho" de Lyon, en 1942. Mais cette vie étudiante ne lui laissa qu'un « insurmontable sentiment de médiocrité ».

Il eut certains cours enthousiasmants, comme celui du Père Peissac sur la création. Mais il fallut aussi se plonger dans l'étude de Viallatoux, « cet imbécile-là », comme disait Mamine, « ce songe-creux démocrate-chrétien ». Et pour ses concours, notre Père dut potasser des auteurs qui lui parurent aussi ennuyeux que fallacieux. Il l'a raconté dans ses *Mémoires et Récits* : « La philosophie, dans ma faculté, tournait à vide, ou alors elle alimentait une piété individuelle sincère, mais secrète. »

« J'avais pour compagnon de travail l'abbé A. Il était envoyé par son évêque, de Rodez, ou de Saint-Flour, de par là-bas, Cantal ou Rouergue, pour prendre ses licences et devenir professeur de séminaire, ce à quoi rien ne le prédestinait, grand Dieu ! Il travaillait. Il étudiait les auteurs sérieusement, comme il faisait toute chose. Parfois je me confessais à lui ; il confessait bien. Nous discussions, mais c'était du genre de la mouche du coche avec le percheron. Il apprenait par cœur le bouquin d'un certain Ruysen, psychologue, qui devait être notre examinateur en juin. Je trouvais Ruysen assommant, matérialiste et de toute manière faux. Il me regardait avec de petits yeux surpris, car il était d'une simplicité, d'une honnêteté désarmantes.

« Mais... puisque c'est lui qui nous fera passer l'examen ? »

– « Et après ! Nous n'allons pas lui dégoiser tous ses trucs ! »

– « Mon cher ami, vous ferez comme vous voudrez, vous êtes libre. Mais moi, mon évêque m'a envoyé ici pour passer mes examens et je dois les passer... »

« La suite de l'histoire est injuste et drôle : je réussis, il échoua. Mais en morale il prit sa revanche. Un certain Grua, sociologue, nous demandait carrément de "montrer comment l'institution du mariage avait évolué de la horde primitive à l'institution monogamique actuelle..." Je prétendis le contraire et fus recalé. Et lui, il passa ! en racontant je n'osai lui demander quoi... Je ne l'ai jamais revu. » (*Mémoires et Récits* t. I, p. 292)

Pour beaucoup, cette anecdote évoque leur propre expérience de "cours de philo". Une matière « assommante », et de toute manière soumise à l'arbitraire du professeur... Telle est la philosophie de nos universités et de nos lycées, soumise aux programmes de la République et surtout à son exécration laïcisme.

Après son ordination, six ans plus tard, notre Père consacra néanmoins ses premières années sacerdotales presque exclusivement à la philosophie, en préparant deux thèses monumentales sur la notion métaphysique de la Personne. Entre temps, il avait appris avec enthousiasme la philosophie chrétienne et réaliste de saint Thomas d'Aquin. Surtout, il avait acquis une intuition très neuve sur la définition de la Personne par ses relations, dont il entrevoyait les immenses implications théologiques, mystiques, mais aussi morales et politiques. Il s'est donc plongé avec ardeur dans cette étude philosophique, par charité, pour le service de l'Église et de la Chrétienté. Ce que nous allons tâcher de faire, à sa suite.

PREMIER VIRUS À ÉRADIQUER : LE LAÏCISME.

Les idées mènent le monde. Et l'idée fausse, tout autant que funeste pour les esprits, les âmes et les sociétés, qui n'en est pas moins au fondement de la philosophie moderne, c'est le laïcisme, que notre Père n'a cessé de combattre.

La philosophie laïque consiste à récuser qu'une Vérité supérieure, divine, puisse s'imposer au philosophe. Au-delà de l'étude scientifique et rationnelle du monde visible, pour tout ce qui a trait à la vie spirituelle de l'homme, le philosophe laïque ne reconnaît que des "valeurs", des "valeurs actuelles"... Il veut que chacun développe son esprit critique pour se faire sa philosophie... ou sa religion par lui-même, en lui-même, et tous ces "mythes" sont mis sur un pied d'égalité. Dans l'ordre religieux comme dans l'ordre moral, chacun doit s'enfermer dans son "moi", consulter sa conscience, et laisser les autres tranquilles, sans rien imposer à personne.

En dépit de ses prétentions rationnelles, le laïcisme est un suicide de l'intelligence, à qui il interdit de contempler le monde qui nous entoure pour chercher sa Cause première. C'est un terrible aveuglement qui règne aujourd'hui non seulement dans nos écoles, mais sur toute la société. Tout est fait pour que l'homme se croie absolument libre et pour que, si loin qu'il aille, il ne rencontre jamais Dieu. Quant à la philoso-

phie, abandonnée à l'arbitraire de la raison humaine, devenue un instrument de guerre contre la Religion, elle tombe dans des aberrations contradictoires.

Alors, disait notre Père, il faut que nous reprenions du mors aux dents. Il faut dire que notre sainte Religion est la Vérité de Dieu qui s'impose absolument à tous les domaines de la pensée, du cœur et de l'activité humaine. Et particulièrement à la philosophie, qui est, étymologiquement, "*l'amour de la Sagesse*". Il n'y a de vraie "philosophie" que dans la soumission à Dieu notre Créateur et la communion à sa divine Sagesse, rendue accessible à notre intelligence par sa Révélation contenue dans la Sainte Écriture.

C'était l'enseignement dogmatique, infaillible, assorti d'anathèmes, du concile Vatican... I :

« Puisque l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son Créateur et Seigneur, puisque la raison créée est absolument sujette de la vérité incréée, nous sommes tenus de rendre par la foi à Dieu révélateur l'hommage complet de notre intelligence et de notre volonté. » (constitution *Dei Filius*, 1870)

L'AUGUSTINISME PHILOSOPHIQUE.

Nous devons à saint Augustin, Père de notre Église d'Occident, la conviction selon laquelle tout l'ordre humain, politique, social et intellectuel, doit être soumis à Dieu notre Père, à son Fils Jésus-Christ, et donc à la Sainte Église en laquelle demeure le Saint-Esprit.

« L'augustinisme, expliquait notre Père, est cette doctrine qui reconnaît pleinement la valeur, la légitimité des activités humaines, et affirme que Dieu les a ainsi bénies, créées et rachetées. Pour autant, ces activités doivent être subordonnées à l'activité essentielle qui est, pour l'homme, la louange de la gloire de Dieu et le salut des âmes. »

Dans l'ordre de la pensée, la science humaine doit donc servir à élever les âmes vers le Bon Dieu, et se soumettre à la révélation de Jésus-Christ. C'est l'**augustinisme philosophique**, sur lequel notre Père a beaucoup insisté à la fin de sa vie.

Saint Augustin avait été dégoûté de la philosophie païenne, humaine, qu'il avait connue dans l'hérésie manichéenne et dans son parcours de professeur de rhétorique. Il a trouvé tous ces systèmes contradictoires et plus sophistiqués les uns que les autres.

Son cœur, assoiffé de sagesse, n'a trouvé de repos qu'en écoutant saint Ambroise expliquer la Parole de Dieu révélée dans la Sainte Écriture. En lui, Augustin avait trouvé son maître, et grâce à lui, le Divin Maître, Jésus-Christ. Son intelligence était ravie, saisie de la vérité de Sa Parole. Brûlant d'amour pour cette divine Sagesse, il a éprouvé le besoin de se purifier de ses vices, de combattre ses passions, afin de mieux la comprendre. Il s'est converti et a reçu le baptême.

Notre Père expliquait : « Son parcours lui avait fait

comprendre que la philosophie est une absurdité si la foi ne l'éclaire pas. La source de la Vérité est dans la foi. C'est l'**augustinisme philosophique** : il n'y a pas de vraie philosophie en dehors de la foi catholique. C'est de la Parole de Dieu, des dogmes de la Sainte Église, que procède toute la lumière nécessaire pour que la raison aille, en toute sécurité, dans les voies de la vérité. En dehors de la religion catholique, la raison humaine, abandonnée à ses propres lumières, divague et se perd dans toutes sortes de contradictions. »

Pour autant, après sa conversion, saint Augustin n'a pas cessé de rechercher la sagesse, bien au contraire. En lui, « l'intelligence a suivi la foi avec une promptitude extraordinaire ». Mais désormais, son esprit demeurerait fixé en Dieu, unique Vérité créatrice, illuminatrice et béatifiante. Et sa pensée demeure l'un des incontournables fondements de la doctrine de l'Église.

À son exemple, à l'école de la Sainte Écriture, il nous faut comprendre que la sagesse, objet de la philosophie, est une communion à l'Esprit même de Dieu, Créateur de toute chose.

QU'EST-CE DONC QUE LA SAGESSE ?

Alors que ses prédécesseurs se prétendaient "sophistes" c'est-à-dire "sages", Pythagore le premier se déclara plus modestement "philosophe", "celui qui aime la sagesse", qui la recherche, sans prétendre la détenir totalement ni la dominer.

Pour ces Grecs, la sagesse était la connaissance profonde des êtres, de leurs natures, de leurs causes, des lois qui les régissent. Et dans le prolongement de cette connaissance, la philosophie devenait morale, afin de définir la vocation de l'homme sur la terre et les moyens pour lui de parvenir à son but, le bonheur. Pratiquement, l'objet de la sagesse est la quête du bonheur.

Les scribes inspirés du peuple juif ont eux aussi cherché à définir cette sagesse. Mais, grâce à la Révélation divine dont ils étaient alors les bénéficiaires privilégiés, à l'encontre des sentences humanistes qui fleurissaient alors en Égypte et à Babylone, ils ont su qu'elle était d'abord un attribut de Dieu, de *JE SUIS*, le Créateur et Maître de tout :

« Yahweh, par la Sagesse, a fondé la terre ; Il a établi les cieux par l'Intelligence. » (Pr 3,19) La Sagesse, dans l'esprit humain, est donc un don de Dieu : *« C'est Yahweh qui donne la Sagesse. »* (Pr 2,6) *« Principe de la Sagesse, la crainte de Yahweh ! La science du Saint, voilà l'intelligence. »* (Pr 9,10) *« C'est le couronnement de la Sagesse que la crainte du Seigneur, elle fait fleurir bien-être et santé [...]. La racine de la sagesse, c'est de craindre le Seigneur, et sa frondaison, c'est une longue vie. »* (Si 1,18-20)

À partir de la conquête de la Terre sainte par Alexandre en 332, les juifs furent en contact avec la

civilisation grecque et ses philosophes. Cette culture nouvelle, moderne, fine, fut une grande tentation pour les Hébreux. Mais dans le livre de *l'Ecclésiaste*, les sarcasmes du scribe Qohélet démolissent ces prétendues sagesse humanistes et "eudémonistes", c'est-à-dire qui prétendent conduire l'homme au bonheur sur la terre.

L'Auteur inspiré écrit qu'il s'y est essayé, mais qu'il en a constaté la vanité : *« J'ai continué à m'élever plus que tous avant moi à Jérusalem, et ma sagesse me restait. [Il a obtenu la gloire humaine, sans pour autant céder à l'ubris, à la démesure.] J'ai satisfait tous les désirs de mes yeux, je n'ai refusé aucun plaisir à mon cœur [...]. Et je réfléchis sur toutes les actions de mes mains et sur toute la peine que j'y ai prise : Ah ! tout est vanité et poursuite de vent, et il n'y a pas d'intérêt sous le soleil ! »* (Qo 2,10-11) *« Tout cela, j'en ai fait l'essai par la sagesse, j'ai prétendu être sage ; mais c'est hors de ma portée. Hors de ma portée, ce qui est ; profond, profond, qui le trouvera ? »* (Qo 7,23-24)

Quels que soient ses efforts, le mal et la mort font inéluctablement échec à toute tentative orgueilleuse de l'homme pour construire son bonheur sur la terre. *« Je vois bien qu'il y a avantage de la sagesse sur la folie [...]. Soit ! Mais je sais bien aussi que le sage et le fou ont tous deux le même sort. Et je me dis : tel est le sort du fou, tel sera le mien ; alors, à quoi bon ma sagesse ? Et je me dis que cela aussi est vanité. »* (Qo 2,12-15)

Que reste-t-il donc de bon dans l'existence humaine ? La piété, la crainte de Yahweh qui est le dernier mot de ce Livre (Qo 12,13-14), et qui incite à se soumettre à Dieu en tout ce qu'il nous donne, le malheur comme le bonheur :

« Il n'y a de bonheur humain que le manger et le boire, et le bon temps dans le travail. Et je regarde cela comme venant de la main de Dieu. » (Qo 2,24)

Selon *l'Ecclésiaste*, la sagesse est la vie simple, traditionnelle, laborieuse et religieuse du peuple hébreu sur la terre que Yahweh lui a donnée, car le bonheur est un don de Dieu. *« Je sais bien que le bonheur arrive à ceux qui craignent Dieu, parce qu'ils le craignent ; et que le méchant n'aura pas de bonheur. »* (Qo 8,12-13)

Voici donc la première leçon de la Bible au philosophe : la sagesse est d'abord un attribut de Dieu, par lequel Il a tout créé et qu'Il donne en partage à ceux qui la cherchent avec humilité et piété. Toute sagesse humaine, rationaliste, érigée sans Lui ou contre Lui est vanité et poursuite de vent.

Toutefois, Qohélet ne répond pas à la contradiction de cette révélation, qui tourmentait ces juifs des derniers siècles avant Notre-Seigneur : si le bonheur est un don de Dieu, si la sagesse est de Le craindre, pourquoi le juste souffre-t-il et meurt-il finalement comme l'impie ?

La réponse vint près d'un siècle plus tard dans le *Livre de la Sagesse*, l'un des chefs-d'œuvre de l'Ancien Testament, influencé par la philosophie hellénique que l'auteur côtoyait à Alexandrie au I^{er} siècle avant Jésus-Christ. Il faut préciser que la révélation biblique du jugement et de la vie après la mort est indépendante de la sagesse grecque. On la trouve en germe dans certains psaumes et clairement dans un oracle adressé au prophète Daniel (Dn 12,2-4) ainsi que dans le *Second livre des Maccabées* (2 M 7, 14).

Mais, dans le *Livre de la Sagesse*, cette révélation trouve une clarté et une force nouvelle grâce à la distinction philosophique entre le corps corruptible et l'âme immortelle : *« Un corps corruptible appesantit l'âme et cette tente d'argile alourdit l'esprit aux mille pensées. »* (Sg 9,15)

La mort corporelle n'empêche donc pas l'âme d'entrer dans la vie : *« Le juste, même s'il meurt avant l'âge, trouvera le repos. »* (Sg 4,7) *« Les âmes des justes sont dans la main de Dieu [...]. Aux yeux des insensés, ils ont paru mourir [...], mais ils sont dans la paix. »* (Sg 3,1-3)

Ainsi, dès l'Ancien Testament, la philosophie grecque, sommet de la pensée humaine et païenne, a servi à la révélation de la Sagesse divine. Non pas comme "principe et fondement", mais comme un moyen de compréhension et d'approfondissement de la Vérité révélée. Voilà comment la philosophie peut et doit s'harmoniser avec la Religion.

LA SAGESSE TOTALEMENT RÉVÉLÉE, INCARNÉE.

Les juifs de l'Ancien Testament avaient donc bien raison de chercher la sagesse et le bonheur dans la crainte de Yahweh, puisqu'Il rétribue les justes dans l'éternité, si ce n'est déjà sur la terre.

« Mon bonheur à moi, c'est d'être avec vous, Seigneur Yahweh ! » (Ps 73,28)

Dans cette méditation, les scribes inspirés furent intarissables sur leur communion à la sagesse de Dieu : *« Acquiers la sagesse, [...] ne l'abandonne pas, elle te gardera, aime-la, elle veillera sur toi [...]. Étreins-la et elle t'élèvera, elle fera ton orgueil si tu l'embrasses. »* (Pr 4,5-8) *« Dieu n'aime que celui qui vit avec la Sagesse. »* (Sg 7,28)

« C'est elle que j'ai chérie et recherchée dès ma jeunesse ; je me suis efforcé de l'avoir pour épouse et suis devenu l'amant de sa beauté. Son intimité avec Dieu fait éclater sa noble origine, car le Maître de l'univers l'a aimée. » (Sg 8,2-3)

Mystérieusement, cette sagesse répandue dans l'univers leur est apparue comme une compagne de Dieu, créée par Lui comme l'image de son Esprit, préexistante à toute la création dont elle fut l'ouvrière. *« Yahweh m'a conçue, commencement de sa Voie, avant ses œuvres, depuis toujours... À ses côtés,*

Je suis, enfant chérie, Je suis, faisant ses délices, jour après jour... » (Pr 8,22-30) *« La Sagesse est un souffle de la puissance divine, une effusion toute pure de la gloire du Tout-Puissant ; aussi, rien de souillé ne pénètre en elle. Elle est un reflet de la lumière éternelle, un miroir sans tache de l'activité de Dieu, une image de son excellence. »* (Sg 7,25-26)

Les apôtres saint Jean et saint Paul ont repris ces textes de l'Ancien Testament pour les appliquer à Notre-Seigneur, afin d'expliquer le mystère de sa Personne. Jésus-Christ est *le Verbe fait chair*, transcription au masculin de la Sagesse. *Il était au commencement auprès de Dieu, tout fut par lui et sans lui rien ne fut. Il était dans le monde et le monde fut par Lui et le monde ne l'a pas connu...* (cf. Jn 1,1-14)

Parce qu'Il est *« l'image du Dieu invisible »* (Col 1,15), Il est la Sagesse incarnée, personnifiée. C'est Lui qui a appelé les hommes *« au sommet des collines, sur la route, près des portes de la cité »* (Pr 8,2-3), durant sa vie publique et qui a *bâti sa maison*, l'Église (cf. Pr 9,1-2).

Trouver la Sagesse, c'est donc croire en Jésus, l'écouter, garder sa parole, demeurer en sa présence et finalement l'étreindre dans la communion eucharistique, comme les juifs pieux souhaitaient embrasser la Sagesse. Le bonheur est d'être avec Lui, de *posséder le Royaume* en étant *pauvre, doux, affligé, assoiffé de justice, miséricordieux, pur, pacifique et persécuté pour la justice* comme Lui (cf. Mt 5,3-12).

Et saint Paul a défini l'ultime secret de cette Sagesse incarnée : *« Tandis que les Juifs demandent des signes et que les Grecs sont en quête de sagesse, nous prêchons, nous, un Christ crucifié, scandale pour les Juifs et folie pour les païens, mais pour tous ceux qui sont appelés, Juifs comme Grecs, c'est le Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu. »* (1 Co 1, 22-24)

La Croix est "le secret de la Sagesse éternelle", comme le disait saint Louis-Marie Grignion de Montfort, elle est l'ultime révélation de la *grâce de la vérité*, de la miséricorde de Dieu et de la misère de l'homme, et l'unique chemin du salut.

Néanmoins, l'Évangile et les écrits apostoliques n'accomplissent pas totalement la révélation de l'Ancien Testament sur la Sagesse. Dans les livres sapientiaux, elle est présentée, non pas comme un Fils de Dieu, Dieu Lui-même, mais comme une Compagne de Yahweh, distincte de Lui, créée par Lui : *« Avant les siècles, dès le commencement Il m'a créée. »* (Si 24,9)

Comme l'hérétique Arius, au IV^e siècle, invoquait ces textes pour prétendre que le Christ n'était pas Dieu, mais une créature, l'Église dans sa liturgie a attribué ces versets à la Vierge Marie, la plus éminente des créatures, celle qui mérite le mieux d'être identifiée à la Sagesse.

La définition du dogme de son Immaculée Concep-

tion en 1854 et la révélation de son nom à Lourdes en 1858, *« Je suis l'Immaculée Conception »*, justifient cette audacieuse intuition. La Vierge Marie n'est pas une femme comme les autres, choisie pour être la Mère du Messie. Elle est la Conception parfaite et Immaculée de Dieu, donc le miroir de sa sagesse, mais aussi son Trône, puisque le Saint-Esprit demeure en Elle (cf. Lc 1,28). Dieu n'aurait-Il pas pu la créer avant tous les temps, ainsi qu'il est écrit de la Sagesse, l'associant à toutes ses œuvres créatrices, législatrices et rédemptrices ? La parole qu'Elle a dite, comme en passant, à La Salette : *« Je vous ai donné six jours pour travailler... »*, conforte cette thèse de notre Père.

Ainsi, la Sainte Écriture donne une deuxième leçon au philosophe : Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, a enseigné LA Sagesse surnaturelle, unique chemin du bonheur sur terre et dans l'éternité. Ce n'est pas seulement une doctrine, mais une grâce, le plus grand don de son Esprit-Saint. Il faut croire en Lui et Le suivre pour aller au Ciel, par la Croix. *Per crucem ad lucem...* Et sa Divine Mère est notre Maîtresse de Sagesse, notre pédagogue, parce qu'Elle est le sanctuaire de l'Esprit-Saint. C'est Elle qui nous instruit, nous inspire et nous corrige, afin de nous unir à son Fils, Sagesse incarnée.

LE TRAVAIL DU PHILOSOPHE.

Faut-il pour autant négliger toute philosophie comme "vanité et poursuite de vent" ? Ou comme une érudition vaine, réservée à une élite ? Certes non !

Car, si Jésus-Christ a révélé les secrets de Dieu-Trinité et le moyen pour l'homme d'entrer dans la béatitude, Il n'a pas dévoilé toute la Sagesse qu'Il a mise dans la création. Pour la faire connaître à l'homme, Il lui a donné l'intelligence par laquelle il peut adhérer à la réalité des êtres, afin que, des choses visibles, l'homme remonte au Dieu invisible et lui rende gloire (cf. Rm 1,20).

Le péché originel a certes entravé ce dessein, en tarant, en enténébrant l'intelligence humaine. L'esprit de l'homme, comme son cœur, est le champ de bataille où Satan lutte contre Dieu, afin que *« les hommes pécheurs tiennent la vérité captive dans l'injustice »* (Rm 1,18). Nos facultés d'intuition sont altérées, les êtres sont pour nous opaques, et toute preuve rationnelle sera toujours débattue, contestée par la raison individuelle des hommes que le péché a dispersés.

Mais la *grâce de la Vérité* donnée par Jésus-Christ restaure ce que le péché et Satan avaient abîmé. Par le baptême, par le don de la foi, nous avons la vie divine qui nous permet de dominer nos passions, et une lumière dans l'intelligence qui nous vient directement du Verbe divin.

L'homme ainsi restauré peut trouver dans la philosophie qui lui fait connaître la création, une communion à la Sagesse de l'Amour créateur. Le scribe du

Livre de la Sagesse, déjà, en avait fait sa joie, lui qui s'était adonné aux sciences des Grecs et des Égyptiens sans pour autant faire abstraction de sa piété : « *Nous sommes en effet dans la main de Dieu, nous et nos discours, et toute notre intelligence et toute notre habileté. C'est Lui qui m'a donné la science vraie de ce qui est, qui m'a fait connaître la structure du monde et les propriétés des éléments [...], la nature des animaux et les instincts des bêtes sauvages, le pouvoir des esprits et les pensées des hommes, la variété des plantes et les vertus des racines. Tout ce qui est caché, tout ce qui se voit, je l'ai appris ; car c'est l'ouvrière de toute chose qui m'a instruit, la Sagesse !* » (Sg 7,16-21)

La philosophie est précisément *la science vraie de ce qui est*, à mi-chemin des sciences expérimentales et de la Religion révélée. C'est la codification critique, systématique, *des pensées des hommes*, du sens commun sur ce qu'il y a un peu au-delà des choses, sur les idées, *tout ce qui est caché et tout ce qui se voit*. Philosophier c'est, avec une grande joie de l'esprit, maîtriser le domaine des abstractions, afin de connaître les ressorts secrets des êtres de l'univers.

Cette étude a toujours été pratiquée et souvent recommandée par les Pères et les Docteurs de l'Église comme un travail fécond, ainsi que le rappelait le premier concile du Vatican :

« *Bien loin que l'Église soit opposée à l'étude des arts et sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car l'Église n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes ; bien plus, elle reconnaît que les sciences et les arts venus de Dieu, le Maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, conduisent à Dieu, avec l'aide de sa grâce.* »

Car « *non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent aussi un mutuel secours. La droite raison démontre les fondements de la foi et, éclairée par sa lumière, elle cultive la science des choses divines ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'enrichit d'amples connaissances.* » (Constitution *Dei Filius*)

LES PHILOSOPHES SOUS LA TOISE DE LA SAGESSE ÉTERNELLE.

Nous allons donc, tout au long de cette année, étudier l'histoire de la philosophie, mais d'une manière volontaire, comme notre Père l'a fait pour l'histoire de France. En jugeant des différents courants de pensée selon les principes limpides et absolus de la foi catholique enseignée par Jésus-Christ, mais en les jugeant aussi selon leur correspondance ou leur incohérence avec la réalité des êtres, et donc avec la Sagesse créatrice, telle que l'intelligence peut la connaître.

Nous ne pourrions mener à bien cette étude que grâce à l'immense labeur philosophique accompli par notre Père dès ses premières années sacerdotales

et tout au long de sa vie. Cela nous formera pour étudier l'an prochain, si Dieu le veut, sa propre synthèse métaphysique.

Ce n'est pas seulement une recherche spéculative, pour la seule joie de la vérité... Car les idées mènent le monde. Nous le constaterons, tout au long des siècles, la vie de l'Église et de nos nations chrétiennes est directement influencée par les courants philosophiques, et par leur soumission ou leur rébellion à la foi de l'Église catholique. Le règne du Christ et le triomphe du Cœur Immaculé de Marie sont impliqués dans ces débats philosophiques.

Nous commencerons par étudier la pensée grecque incarnée en Socrate, Platon et Aristote, berceau de la civilisation chrétienne, et source de tout son développement intellectuel, scientifique et technique.

Puis, ayant bien compris le rôle central de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'histoire de la pensée, nous aborderons avec enthousiasme les œuvres philosophiques de ses disciples, saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, mais aussi saint Bonaventure et le bienheureux Jean Duns, perles précieuses du trésor de l'Église. La belle Chrétienté médiévale a donné naissance à ces monuments de la pensée humaine, et elle en a vécu, jusqu'à ce que paraissent, autour de l'impie Luther et de son funeste "libre examen", les assassins de la raison métaphysique.

Le premier fut Descartes, puis vinrent Voltaire et Rousseau, responsables des flots de sang de la Révolution française. Dans cette même lignée, on trouve celui qui eut sans doute la plus funeste influence sur l'intelligence humaine, Emmanuel Kant. Tous ces philosophes ont coupé l'homme de la connaissance de Dieu et du monde réel pour l'enfermer dans son moi, dans son orgueil et son égoïsme.

À leur suite vinrent Hegel, Marx, Nietzsche, monstres germaniques au rationalisme totalitaire, responsable des goulags soviétiques pour l'un, et des camps de concentration nazis pour le dernier. À cette école, notre monde est aujourd'hui dans un état de décadence intellectuelle, et donc morale et politique, absolument effrayante.

Nous étudierons ensuite les réponses que l'Église a cherchées à ces fausses philosophies. Pour conclure avec angoisse qu'elle s'y est finalement ralliée en embrassant les "droits de l'homme" et l'agnosticisme pratique qui est la base du modernisme...

Comment sortir de ce marasme intellectuel qui règne aujourd'hui jusque dans nos séminaires et nos universités catholiques, pour la ruine de la foi et la déchéance de l'intelligence humaine ? Par une métaphysique totale, existentielle et relationnelle, à laquelle nous introduira la dernière conférence au titre évocateur : *Enfin, De Nantes vint !*

(père Bruno de Jésus-Marie.

MON DIEU, C'EST TROP DE JOIE !

PÈRE très bon, je crois ! Ce matin radieux, la joyeuse lumière de votre Parole infallible illumine tous les êtres de votre création et les transfigure. Au-delà de la matérialité comme inerte de leur nature ordinaire, un amour nouveau les revêt pour moi de splendeur. C'est une vie de l'au-delà qui les emplit, au point qu'elles me paraissent près de tressaillir, comme chante le psaume, pour votre unique louange. C'est trop de joie... Leur être, leur beauté m'assurent de votre nécessaire existence, et tandis qu'elles toutes auraient pu ne pas être, ni moi, puisque vous existez nous sommes conduits à cette écrasante vérité que, de toute éternité, vous êtes nécessairement, et tel que vous voulez être, ô Vous, le seul être qui soit à lui-même Cause de sa propre nature et de sa propre vie ! Déjà cette certitude me jette dans l'adoration. Ainsi êtes-vous Père, Fils et Saint-Esprit, de cette même intime nécessité qui est en vous Acte Pur, Sagesse et Amour, parce que de toujours à toujours il vous a plu, ô Père, d'engendrer votre Verbe et vous, Père et Fils, d'exprimer votre mutuel amour en un Don qui rayonne, l'Esprit-Saint. Vie ! Vie éternelle ! Unité des Trois, Trinité de l'Unique ! Ô Mémoire, ô Sagesse, ô Amour de Dieu qui êtes Source, Splendeur et Ardeur ! Joie des yeux de mon âme, joie du cœur secret car ce mystère transcendant ne m'est pas tout à fait incompréhensible puisque notre vie n'est pas entièrement différente de cette Vie qui est vôtre. Il y a aussi chez nous des paternités et des filiations, à votre ressemblance, et des communions dans l'amour qui sont des expériences sensibles et spirituelles ouvertes sur votre infini. Vie, Sagesse, Amour, ô Trinité !

Mais quelle bonté sans cause, ô mon Dieu, vous prît donc de nous tirer du néant ? De cet amour premier je ressens toujours la même vive brûlure, la joie ! Et ce très grand amour que j'ai nécessairement de moi-même, jusqu'au fond des pires détresses, me fera pousser toujours le même cri de stupéfaction et de louange pour votre bonté qui m'a donné l'être et me le conservera immortel. Amour de moi, amour de moi qui tient à toute ma substance et fait notre première union ! Amour qui se révèle en Vous et s'obstine, devenu pardon et miséricorde quand, pour vous réconcilier avec nous misérables pécheurs, vous nous envoyez ô Père très bon, votre propre Fils dans une nature semblable à la nôtre et fraternelle. Dès ce moment un cœur d'homme bat au rythme de votre Amour infini et ce Cœur Sacré désolé par nos ingratitude nous rend votre Paternité sensible au cœur. Ce divin Cœur porte, par la violence de ses pulsations, le Sang de sa Vie et la grâce de son Amour jusqu'où il veut, de son vouloir d'homme fraternel, aller. C'est, au centre du monde, une source jaillissante de vie éternelle. *Vidi aquam egredientem a latere dextro...*

Où va la première tendresse et le premier flot du Sang de ce Cœur ? Ce Dieu fait homme aime une femme. La rencontre des mots, de ces très vieux mots usés, malmenés, d'amour d'homme et de femme, nous ramène au premier paradis de l'humanité, avant toutes nos misères, comme aux premiers jours candides de notre vie quand l'univers était pour nous le visage et le sein d'une mère. Ô dessein merveilleux de votre Sagesse paternelle, Jésus voit d'abord et il verra toujours, jusqu'à l'heure suprême de sa mort sur la Croix, l'humanité tout entière et toute sa création qu'il vient sauver à travers ce visage féminin, comme baignées dans cette tendresse virginale et maternelle. Ô joie, notre race malheureuse eut d'abord pour votre Fils bien-aimé la douceur et le charme de cette fille de Sion et ce regard chaste et joyeux dont elle enveloppait cet enfant qu'elle allaitait de son sein. Et lui, pressant ce sein de sa menotte en un geste gracieux, choisissait d'instinct cette Mère pour coadjutrice future de toute son œuvre et pour reine de tout son domaine éternel. Un Dieu fait homme, et qui reçoit de son Père une Vierge Immaculée pour lui être une aide semblable à lui, Ève supérieure, en voilà assez pour reconstruire l'œuvre de la première création d'une manière plus admirable et plus sûre. J'adore et j'aime ce mystère trinitaire qui affleure en nos existences.

Moi-même, perdu comme un néant et un misérable parmi des milliards de frères humains, lointainement lié par la parenté universelle des fils d'Adam à Jésus et à Marie, voilà que parvient jusqu'à moi l'onde d'un Sang vermeil émanée de ce Cœur d'homme sauveur et de ce Cœur de femme virginal et maternel, oui ! jusqu'à moi, en vertu de cette parenté dans la chair qui les lie à moi, voilà que m'atteint cette grâce de salut, cet amour, que dans leur esprit de famille ils me gardent comme à un fils et à un frère. Oh, que je suis heureux, je n'ai pas été oublié ! Par eux, mon Rédempteur et son admirable coadjutrice, me voici remis en union avec vous, ô Père très clément. Par eux me voici rempli de l'Esprit-Saint et devenu membre vivant de ce Corps Mystique que leur grâce entraîne sur le chemin de la résurrection bienheureuse. Mais ce qui me bouleverse, c'est ce toucher divin, d'une Chair et d'un Sang précieux, dans ma chair. Un feu m'a envahi. Purification par ce feu, illumination par ce feu, immolation par ce feu, béatitude dans ce feu !

Ce n'est pas fini, ce n'est pas tout, c'est le commencement d'une mort et d'une renaissance. Mais qui a connu ce feu, quiconque a reçu le choc de ce double et tendre amour des divins Cœurs de Jésus et de Marie, et s'est senti en eux comme saisi par les deux Mains du Père, son Fils et son Esprit-Saint, empli de sa Sagesse et de son Amour, celui-là sait bien que toute sa vie terrestre en son cœur charnel ne sera plus que croix et que martyre. Mystère de la grâce, mystère de l'amour, mystère de l'union d'être intolérable peine et douleur autant que gloire et béatitude. Être à Lui et ne pas être en Lui, être pour Lui ne pas être Lui ! C'est trop de joie pour ne pas être peine, c'est trop de peine pour ne pas aspirer à cette ultime plénitude promise où dans la pluralité des Personnes règne l'Unité sublime de l'Amour...

(Page mystique n° 35, juin 1971).

*In Memoriam.***SŒUR BÉNÉDICTE DE LA SAINTE FACE (1949-2026)**

« Viens, épouse du Christ, recevoir la couronne que le Seigneur t'a préparée pour l'éternité ! »

(MATINES DE SAINTE MARTHE)

LISE de Marsac naquit le 8 mars 1949 dans un foyer très « *vieille France* », alors éloigné de la pratique religieuse, mais dont elle reçut un riche héritage catholique et légitimiste. Ainsi, son arrière-grand-tante avait participé à un des grands pèlerinages en Terre sainte, organisés par les assumptionnistes « pour le salut de la France et le triomphe de l'Église », ce qui, en 1909, était encore une expédition dangereuse. Sa grand-mère maternelle, juive de naissance, s'était convertie avec ferveur au contact de son futur mari, de famille royaliste. Très pieuse, madame Reteau mourut en répondant à toutes les prières des agonisants. Sa fille, Geneviève, âgée de vingt-quatre ans, cessa alors toute pratique religieuse, mais elle tint, avec son mari, André de Marsac, à donner une éducation catholique à leurs deux filles, Anne et Lise. Pour elles, elle reprit le chemin de l'Église. Une année, elle fit un pèlerinage à Lourdes, en plein hiver. Après avoir assisté à la messe, transie de froid, elle fut conduite comme malgré elle aux piscines. Geneviève se baigna sans plus le ressentir. Émue aux larmes, elle reçut cette grâce de Notre-Dame de Lourdes comme une purification et retrouva la ferveur de sa religion d'enfance.

Anne et Lise avaient aussi l'exemple de leur grand-père maternel, pieux et pratiquant.

MILITANTE**DE L'ACTION FRANÇAISE ET DE LA CRC.**

Vers 1965-1966, Lise entendit parler pour la première fois de l'abbé de Nantes par une amie de sa sœur. Elle leur raconta comment le seul prêtre que son fiancé aimait et admirait, son ancien professeur au collège de Normandie, leur avait répondu ne pas pouvoir célébrer leur messe de mariage, car la hiérarchie ne le lui permettait pas. Lise se demanda alors quel pouvait bien être ce prêtre ainsi sanctionné !

Lise, qui joignait à sa distinction native et à son caractère entier une grande vivacité d'esprit, commença en 1967, une licence de Lettres modernes à Nanterre. Là, elle rencontra et suivit le groupe d'étudiants d'Action française de la faculté. Tout le monde, à l'Action française, parlait de l'abbé de Nantes. « Pour moi, racontera-t-elle, il prolongeait l'action de l'Action française dans l'Église, contre les progressistes-gauchistes et soutenait ainsi toute action nationaliste pour la défense de la France, de l'Algérie française toujours à vif dans nos cœurs. »

Les camelots évoquaient, en riant ! les « victimes » de l'abbé de Nantes, ces ardentes militantes en qui

il avait fait naître la vocation religieuse. Lise les admirait... de très loin !

En 1969, lors de son premier camp d'Action française à Olbreuse, les participants, ayant appris la disqualification de notre Père, signèrent presque tous une lettre de soutien à son adresse. Mais plus tard, les mêmes jeunes gens qui avaient pris cette initiative firent scission pour fonder la *NOUVELLE ACTION FRANÇAISE*, laissant courir le bruit que le Père les soutenait. « *Quelle joie forte et quelle assurance d'apprendre que non seulement le Père ne soutenait pas la NAF, mais encore s'opposait sur plusieurs points à leur nouvelle doctrine royaliste-gauchiste !* » écrira sœur Bénédicte.

À la rentrée de 1969, tous les jeunes d'Action française se rendirent à la grande réunion sur le catéchisme, *SALLE DE LA MUTUALITÉ* à Paris, pour assurer le service d'ordre et écouter les conférences. C'était la première fois que Lise voyait et entendait le Père.

Une camarade d'Action française la mit en garde contre une retraite à Saint-Parres, « *parce qu'alors on se trouvait prise dans une atmosphère, d'autant qu'on ne fumait plus et que, dans cet état second, on risquait vite de tomber dans les filets de l'abbé* » ! Lise ne se sentait pas du tout concernée, bien décidée à se marier et à transmettre à ses enfants tout ce qu'elle avait reçu de convictions catholiques et royales : elle ne craignait rien !

Quand le Père fonda la *LIGUE DE LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE*, elle s'y engagea tout de suite, mais avec son *habitus* de militante d'Action française – discussions en fac et au-dehors, avec tout le monde ! Distributions de tracts et affichages – le « tiers ordre militaire » lui paraissait tout indiqué pour elle ! Mais elle se dit que cela ne passerait pas et elle envoya son inscription au « tiers ordre apostolique et charitable », sans même envisager le « tiers ordre spirituel »... Or, en réponse, elle reçut son inscription à ce dernier ! Sans penser à contester, elle prit contact avec madame Bracciali pour participer à son « cercle » de jeunes filles, et découvrit avec surprise une famille catholique dans toutes les actions de sa journée. « *Je m'accrochais et bien vite ne voulus plus manquer ces cercles où je découvrais tout l'enseignement du Père. C'était formidable !* »

Avec le cercle, elle vint pour la première fois en visite à la maison Saint-Joseph. « *Découverte surprenante et inoubliable du Père célébrant la Messe, avec une telle gravité, mais une telle simplicité aussi, et lui si recueilli qu'il était évident qu'il était avec son Dieu. Je n'avais encore jamais vu un prêtre dire la*



Le jour de ses vœux perpétuels, 5 août 1982, avec sœur Godelieve.

Messe de cette façon ! Et de me dire : ce n'est pas une fois comme ça, par hasard, mais c'est tous les jours qu'il doit être ainsi uni à Notre-Seigneur. Et de fait, cette première impression ne fut jamais démentie durant tout le temps où j'eus la grâce d'assister aux Messes quotidiennes du Père. »

Celui-ci lui demanda alors si elle songeait à la vocation. Non, elle n'y songeait pas du tout, mais elle serait CRC à fond ! Après sa licence, elle obtint en 1971 sa maîtrise de Lettres modernes, avec mention "assez bien" ; elle avait osé choisir pour sujet : *Maurras de 1890 à 1900*. Elle entama ensuite un doctorat. Les années qui suivirent ne firent que l'ancrer davantage dans la CRC.

Dès que parut l'insigne, il rejoignit la fleur de lys sur la boutonnière de Lise. Il produisit son plein effet alors qu'elle faisait visiter l'imprimerie de Bayard-Press, en petit travail d'étudiante. Un prêtre progressiste, disciple du cardinal Garonne, dirigeait le groupe en visite et faillit s'étouffer d'indignation à la vue de l'insigne : la CRC à *La Croix* !! La discussion orageuse qui suivit alerta et mit en émoi les dirigeants du journal !

Le 18 juillet 1972, mourait monsieur de Marsac, son père. Lise fit alors avec sa

mère une petite retraite à Saint-Parres et ce fut au tour de madame de Marsac d'être prise ! Elle avait déjà rejoint le cercle de monsieur Mourot.

Lise continuait à participer à toutes les réunions, distributions de tracts, collages d'affiches, Mutualités et même, par chance, elle assista au dîner-débat qui se tint à la « salle des mille colonnes ».

Elle essayait d'entraîner des amis. Ses relations de plus en plus filiales, cordiales avec le Père et les communautés avaient réveillé ou éveillé sa foi et sa piété, mais aussi la conscience vive de ses péchés passés.

« Grâce à la dévotion mariale reçue du Père, je décidai, en septembre 1973, de réciter un chapelet quotidien, durant un an, pour obtenir la miséricorde de la Sainte Vierge. L'année n'était pas écoulée que j'entrais en communauté ; quelle reconnaissance à Notre-Dame que l'on n'a jamais invoquée en vain ! »

Après beaucoup de réflexion, au soir de la prise d'habit d'une de nos sœurs, elle comprit que Notre-Seigneur l'appelait, ce que confirma ensuite une retraite de Saint-Ignace. Le Père se montra alors plein de sollicitude pour madame de Marsac, qui se retrouvait seule en peu de temps. Il lui demanda de s'occuper de la Permanence, boulevard Sébastopol,



et son dévouement enthousiaste ne cessa plus. Elle prononça son acte d'allégeance en 1988 et mourut le 29 août 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

CINQUANTE-TROIS ANS DE FIDÉLITÉ RELIGIEUSE.

Le 8 septembre 1974, Lise entra dans la communauté des Petites sœurs du Sacré-Cœur, qui ne comptait encore que sept sœurs. « *Quelle continuelle action de grâces depuis. Et tout d'abord grâce du chapelet quotidien. En toute vérité, je peux affirmer que le Père m'a sauvée. Certes, j'aimais la France catholique et royale, j'aimais l'Église, avant même de connaître le Père, mais c'était peu fondé, superficiel ; j'avalais en bloc, avec délices, tout ce qui avait un air réactionnaire, civilisé ! Le Père ordonna, éduqua tout cela ; il jugeait des choses, des événements selon le Cœur de Jésus et Marie, ne gardait que ce qui sert au Royaume de Dieu, et en tous les domaines.* »

Le 19 mars 1975, jour de neige et de verglas ! elle recevait l'habit et le nom de sœur Bénédicte de la Sainte Face. Toute sa vie, elle vénérera saint Benoît, son saint patron, ayant longuement médité sa Règle. Et, à l'école de sœur Marie de Saint-Pierre, elle aura une grande dévotion envers la Sainte Face de Notre-Seigneur, celle qu'Il nous révèle sur son Saint Suaire.

Durant cinquante-trois ans de vie religieuse, elle manifesta une totale fidélité à notre Père, avec un enthousiasme communicatif. En 1989, elle fut nommée sous-prieure, tâche dont elle s'acquitta avec obéissance, humilité et cœur. À la demande de sa mère prieure, elle donna plus tard aux jeunes sœurs des instructions sur notre Règle, afin de leur transmettre l'esprit de notre Père.

Elle fut aussi chargée pendant de nombreuses années du secrétariat de la CRC : discrétion, compétence et esprit de pauvreté religieuse. Toutefois, elle ne négligeait jamais d'aider aux travaux manuels communautaires et à toutes les nécessités du service, avec beaucoup de bonté et de compassion pour la charge de travail de ses sœurs.

Notre Père, puis frère Bruno, lui confièrent souvent des conférences à préparer et prononcer : sur la littérature (Sophocle, Chrétien de Troyes, Érasme et saint Thomas More, Bazin, etc.), l'Histoire de France (Blanche de Castille, Catherine de Médicis, La Salette...) et surtout sur Maurras et l'Action française. Elle s'attachait toujours à transmettre fidèlement la pensée de notre Père, qu'elle ne cessait d'admirer et d'approfondir. Pour le camp de 2003, elle fournit une synthèse décisive de la pensée de l'abbé de Nantes sur son héritage d'Action française.

Dans son journal, Pierre Pujo s'indigna de cet article, montrant que l'abbé de Nantes avait rompu avec la

pensée de Maurras agnostique. Frère Bruno chargea sœur Bénédicte elle-même de répondre, ce qu'elle fit avec son style alerte et incisif ! (*IL EST RESSUSCITÉ* n° 16, novembre 2003, p. 29-34) Elle énonça la position équilibrée à laquelle était parvenu notre Père après des années d'étude et de réflexion sur l'œuvre de son maître, pour conclure :

« *L'abbé de Nantes, par sa métaphysique relationnelle, a fait exactement pour ce néo-païen de Maurras et pour sa "politique naturelle", très vraie et fort juste dans son ordre, ce que fit saint Thomas pour la physique d'Aristote. Il l'a intégrée dans une synthèse plus vaste, ouverte sur Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, baignée dans sa lumière, docile à sa Volonté, disponible à sa grâce.* »

Pendant plusieurs années, notre sœur travailla aussi à la préparation des retraites de communauté prêchées par frère Bruno, en établissant un compendium (huit tomes) de tous les enseignements et écrits de notre Père sur la Sainte Vierge.

Pour préparer le camp de 2023 sur *L'ÉVANGILE DE JÉSUS-MARIE*, elle rassembla tous les écrits ou sermons de notre Père et de frère Bruno (six tomes), expliquant chaque péricope de la "Synopse des Quatre Évangiles".

En octobre dernier, avant l'impression du livret de notre pèlerinage à Lourdes, elle avait assuré le travail de relectrice. Elle était si heureuse d'aller supplier et consoler notre Mère du Ciel, car elle avait suivi notre Père avec enthousiasme dans son *déménagement* chez la Sainte Vierge.

Cinq mois plus tard, le 21 mars 2026, jour de sa fête, sa sœur chérie, qu'elle avait pu assister dans sa longue maladie, rendait son dernier souffle.

Sa dernière relecture fut celle de notre livre, *FRANCISCO ET JACINTA*, en vue d'un nouveau tirage.

Le 29 juillet, sœur Bénédicte se leva pour l'office des matines de sainte Marthe et éveilla ses sœurs par le verset liturgique : « *Surgite, fratres, exultemus Domino !* » *Levez-vous, frères, exultons dans le Seigneur !* Un instant après survenait son accident, sous le regard d'une petite statue de Notre-Dame de Fatima. Le lendemain, après avoir reçu les derniers sacrements, elle rendait paisiblement son dernier soupir, assistée de sa bien-aimée supérieure et de sa chère et unique nièce.

Sur sa table de nuit, nous retrouvâmes cet extrait d'une *PAGE MYSTIQUE* de notre Père, qu'elle avait recopié et fait sien : « *Chaque soir de ma vie, déposer mon fardeau de peine et m'endormir sur ton sein, ô mon Sauveur, dans un calme et amoureux abandon, et avoir la grâce au soir de ma mort encore une fois de m'endormir sur ton sein ici pour me réveiller tout contre ton Visage dans la vie éternelle.* »

Mère Lucie du Précieux Sang.

In Memoriam.

ANNE NIELLY, PHALANGISTE DE L'IMMACULÉE (1955-2026)

**« SEULES LES ÂMES MYSTIQUES
VOUS SUIVRONT. »**

Vers 1965, du temps où notre Père, l'abbé Georges de Nantes, commençait son grand combat contre le Concile, l'abbé Bourdier, ermite du diocèse de Fréjus, lui dit un jour : « *Seules les âmes mystiques vous suivront jusqu'au bout.* »

« *Cela m'a été un encouragement, disait notre Père en 1992, mais je n'en comprenais pas bien la signification. Chaque fois que, dans un moment dramatique, il a fallu choisir entre deux solutions, il m'a fallu prendre la plus impraticable, celle qui nous vaudrait le plus de trahisons. C'est tout de même une épreuve de voir des amis nous abandonner et nous, de continuer le chemin. Cette parole me revenait : "Seuls les mystiques vous suivront jusqu'au bout !" Quel bout ? Nous n'y sommes pas encore rendus.* »

Et aujourd'hui, pas encore non plus ! Mais notre chère maman, à la suite de notre bien-aimé Père, y est parvenue, l'ayant suivi sans trahison, sans compromission, sans la moindre hésitation, parce qu'elle était de ces âmes mystiques qui recherchent par-dessus tout l'amour de Jésus et Marie.

Elle marcha sans dévier, suivant, dans une parfaite docilité au Père puis à frère Bruno, le raccourci de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie qui a promis : « *À ceux qui embrasseront cette dévotion, je promets le salut. Ces âmes seront chéries de Dieu comme des fleurs placées par moi pour orner son trône.* »

Maman reçut le baptême le 16 octobre 1955, neuf jours après sa naissance en la fête de Notre-Dame du Rosaire. Dès lors, l'Église la prit sous sa protection. Sa mère, Geneviève Le Pichon, âme ardente, transmet à ses cinq enfants une foi profonde qui demeura bien vivante en maman, son aînée, si

bien que, dès sa jeunesse, elle était prête à renoncer à certaines consolations.

Vers l'âge de dix-huit ans, elle dit à Notre-Seigneur qu'Il n'était pas obligé de lui faire sentir sa présence dans la communion, si cela pouvait Le consoler. La foi lui suffisait. Et elle fut exaucée.



Elle confia plus tard : « *Il y a une chose géniale dans la foi, c'est que c'est la Foi. On n'a pas besoin de sentir que c'est vrai. On dit : "Je crois, Notre-Dame, que vous êtes ma chère Maman. Je crois, mon Jésus, que vous êtes en moi dans la communion. Je sais, parce que je crois, que Vous, Consolateur, vous êtes mon Amour ! etc."* Et voilà, pas besoin de sentir. Sentir, cela ne sert que si notre chéri Père Céleste le veut, sinon, c'est du vent. »

En juillet 1973, lors d'un séjour familial à Londres, notre grand-mère, qui connaissait déjà l'abbé de Nantes par ses cassettes audio, emmena ses enfants assister à l'une de ses conférences. Pour maman,

cette rencontre providentielle fut une véritable grâce de prédestination qui allait l'enraciner dans l'amour de l'Église et la préserver des dangereux bouleversements conciliaires.

Rapidement, son adhésion au combat de notre Père pour la défense de la foi devint profonde et entière. Son âme vibrat aux combats de l'Église et de la France.

Aussi, après plusieurs années de mariage et déjà mère de cinq enfants, maman sollicita la grâce d'être admise à la Phalange et prononça son acte d'allégeance le 27 septembre 1986. Elle en renouvela l'engagement avec papa le 3 octobre 1993.

Cette fidélité à la vérité reçue d'un maître illuminait son âme et fondait la certitude de sa foi. Elle avait compris qu'abandonner cette vérité, si claire-

ment exposée et défendue par notre Père, revenait à abandonner la foi elle-même. Un billet, écrit le 23 novembre 1995, conservé dans son cher missel, en témoigne :

« Je désire, je supplie, si un jour je suis malade ou qu'une quelconque épreuve m'arrive et que cela m'entraîne à me détacher de la CRC et donc de Dieu, que les miens aient le courage de me ramener dans le droit chemin, et de me rappeler que j'ai promis fidélité à la Contre-Réforme catholique. Signature. »

Il ne fut jamais nécessaire de le lui rappeler. À l'école de notre Père, son cœur s'était laissé saisir par l'enthousiasme, puis embraser par l'amour de Jésus et de Marie, qui l'engagea de toutes ses forces à se mettre au service de leur cause.

LE CŒUR ET LA CROIX

La Croix, c'est l'épreuve, et elle ne lui fut pas épargnée. Le Cœur, c'est l'amour de Jésus et de Marie par lequel cette épreuve même devient chère. Maman l'accueillit avec générosité. En 2006, elle confia : *« La souffrance unit tellement à Notre-Seigneur, c'est un tel bonheur, que dans sa prière on en vient à dire des folies, à demander des croix, que cela dure... »*

Une autre fois, à ses enfants religieux : *« Je suis toujours émerveillée de l'union de cœur qu'il y a entre nous, et c'est bien vrai ce que Notre-Seigneur a dit, qu'Il rendrait au centuple dès ici-bas ce que nous Lui aurons donné... avec des croix. Heureusement qu'il y a les croix ! D'abord parce que c'est impossible de se détacher tout seul de soi-même, mais aussi parce qu'ainsi nous sommes avec Jésus et Marie. »*

Ce centuple, maman le reçut autant qu'elle donna. Sur le conseil d'un saint curé, elle offrit au Bon Dieu chacun de ses sept enfants à leur naissance. En la fête de l'Annonciation 1986, avec la permission de notre Père, elle fit vœu d'esclavage à Marie, lui consacrant sa propre personne. Tendre et sage éducatrice, maman désirait surtout attacher ses enfants à l'Église par la CRC et accepta généreusement que le Bon Dieu en prenne quatre à son service. Ces vocations furent une source continuelle d'action de grâces, avec bien des renoncements.

Dans le secret de l'épreuve, Notre-Seigneur l'attira à une plus grande conformité à son Sacré-Cœur par le sacrifice crucifiant des liens les plus intimes, donnant l'exemple de la fidélité et du pardon évangéliques, pour la conduire enfin au don total, par l'immolation de son propre corps. Atteinte d'un cancer, maman supporta la maladie vingt ans durant avec courage et ainsi, en février 2026, après avoir reçu ses derniers résultats médicaux, elle écrivait : *« Il faut bien supporter quelque chose pour mes péchés, pour consoler la Sainte Vierge et pour les pauvres pécheurs. »*

Disciple ardente et enthousiaste, maman ne savait comment exprimer son affection et sa reconnaissance envers frère Bruno et ses communautés, en particulier sa sœur religieuse, mais aussi envers toute sa famille, très élargie, avec laquelle elle ne formait pour ainsi dire qu'une seule âme. Elle y trouvait un indéfectible soutien surnaturel. Une attention la toucha profondément : l'offrande de dix-sept messes demandées pour elle à l'occasion de ses 70 ans.

Son affection s'étendait également à toute la Phalange et, plus largement, à toute âme que la Providence plaçait sur son chemin. C'était autant de frères et de sœurs, membres de l'unique Église, qu'il fallait soutenir et aimer, particulièrement les plus éprouvés. Le sentiment de ses propres faiblesses et le besoin d'être sans cesse purifiée par son Sauveur rendaient son cœur tendre à toute peine. De caractère enjouée, résolument bienveillante, elle savait compatir et reconforter. Maman se souciait de prendre des nouvelles de chacun, contactant et visitant régulièrement ceux qui en avaient besoin, priant à toutes les intentions qu'on lui confiait.

Le 22 juin 2022, elle écrivait : *« Je remercie à genoux et avec émotion Notre-Seigneur et Notre-Dame pour mes enfants et petits-enfants et les supplie de les garder dans la fidélité à son Amour, pour sa gloire et notre salut. Quel bonheur, mais quel bonheur d'avoir Jésus et Marie, et par Eux tous les bienfaits de la Sainte Église par la CRC ! »*

Au matin de son 48^e anniversaire de mariage, Notre-Seigneur jugea que maman était prête à paraître devant Lui. La fidèle épouse était parée pour son Époux. Depuis longtemps, elle avait exprimé avec une simplicité lumineuse le désir qui orientait toute sa vie :

« Au Ciel, la Personne que je veux retrouver, l'Unique Personne qui m'attire au Ciel, c'est Jésus. Quelle est la Personne la plus gentille au monde, la meilleure que tu aimes ? Jésus ! et avec Lui mon Père céleste, et la Sainte Vierge, tu comprends ? Le reste est très secondaire ! »

Dans une lettre de Noël, elle évoquait avec impatience les joies de l'éternité : *« Vivement les grandes et éternelles vacances au Paradis, quand nous aurons fait le plus possible ce que veulent Jésus et Marie pour les consoler, et pour le prochain. Je compte beaucoup sur vos bonnes prières, en grande union de confiance au Sacré-Cœur du Petit Jésus par le Cœur Immaculé de Marie, votre sœur et maman qui vous aime tant ! »*

Et maman terminait par cette prière, qui résume toute son Espérance : *« Priez pour qu'un jour je puisse aller au Ciel avec vous tous pour aimer Jésus Marie toujours, toujours, toujours, grâce à la CRC. »*

(frère Grégoire de l'Annonciation.)

SERMON POUR LES FUNÉRAILLES

DE SŒUR BÉNÉDICTE DE LA SAINTE FACE ET DE MADAME ANNE NIELLY (3 AOÛT 2026)

Il a plu à notre Père du Ciel, notre très chéri Père céleste, de rappeler à Lui votre maman, mes chers frères Michel et Grégoire, mes chères sœurs Camille-Marie et Marie-Colombe. Ces funérailles sont une grâce, car elles sont un nouvel appel du Ciel, une exhortation, à nous préparer à la rencontre éternelle avec l'Immaculée, notre Mère à tous à jamais, et avec son divin Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ce qui nous importe le plus, écrivait sœur Lucie de Fatima, c'est de parvenir à une vie éternelle qui soit heureuse, parce que tandis que la vie sur terre est passagère, celle-là n'a ni changement ni fin. »

Les deux âmes pour lesquelles nous célébrons des funérailles aujourd'hui ont été prises inopinément par le Bon Dieu. Ce départ illustre la parabole des dix vierges que Notre-Seigneur nous a enseignée et que l'on trouve dans l'Évangile de saint Matthieu. *« Au milieu de la nuit, il y eut un cri : "Voici l'Époux ! Sortez à sa rencontre." »* Alors, les dix vierges s'éveillèrent et préparèrent leurs lampes, mais cinq d'entre elles étaient insouciantes, et cinq étaient sages. Les insouciantes dirent aux sages de leur donner de leur huile, car leurs lampes s'éteignaient. Les vierges sages leur répondirent : *« Jamais il n'y en aura assez pour nous et pour vous, allez plutôt chez les marchands et achetez-vous-en. »* Pendant que les insouciantes allaient en acheter, l'époux arriva. Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui dans la salle des noces, et on ferma la porte. Finalement, arrivèrent les autres vierges qui dirent : *« Seigneur, ouvrez-nous ! »* Mais il répondit : *« En vérité, je vous le dis, je ne vous connais pas. » « Veillez donc, conclut Notre-Seigneur, car vous ne savez ni le jour ni l'heure. »*

Juste avant sa chute brutale qui fut la cause de sa mort, **sœur Bénédicte de la Sainte Face** était entrée à la fois dans le rôle de l'ange qui excite les vierges à aller à la rencontre de l'époux et dans celui d'une vierge qui fait tout pour garder sa lampe allumée. Elle venait d'exciter ses sœurs à se rendre à matines. *« Surgite, fratres, exultemus Domino. » « Levez-vous mes sœurs, exultons dans le Seigneur. »* Ce sont les paroles qu'elle doit dire à ses sœurs à cette heure.

Après avoir accompli cet office, sœur Bénédicte se rendit elle-même à la chapelle pour les matines de sainte Marthe et c'est alors que le Seigneur la rappela à Lui. Elle devait répondre à l'appel de l'ange excitateur pour aller réciter les matines, non pas à la chapelle, mais Là-Haut, au Ciel ! Quelle merveille de la Providence, qui fait ainsi se toucher de si près le Ciel et la terre !

La veille au soir, sœur Bénédicte avait reçu le pardon de sa mère supérieure qu'elle avait humblement sollicité lors d'une coulpe sincère et profonde.

Sa demande de pardon à sa supérieure et l'exhortation latine à ses sœurs furent donc ses dernières paroles, paroles d'une humble pécheresse repentante, désireuse de soumettre toute sa vie intérieure à sa supérieure et au Bon Dieu ; paroles de l'excitatrice, profondément monastiques, inspirées par l'esprit du fondateur et conformes à l'observance religieuse qu'elle avait embrassée.

Ainsi fut-elle rappelée à Dieu en plein accomplissement de son devoir d'état, en plein travail, dans une parfaite

soumission d'esprit et de corps à l'ordre voulu par notre sainte Règle.

Elle mettait ainsi le sceau aux recommandations que l'abbé de Nantes, notre bien-aimé Père, lui avait faites lors de sa prise d'habit le 19 mars 1975. Notre Père lui avait fait un sermon sur l'ordre : l'ordre naturel, l'ordre moral, l'ordre mystique. *« Nous avons voulu vous rattacher à saint Benoît, lui avait-il dit, parce que vous aimez l'ordre. »* C'est d'abord l'ordre religieux, celui de l'Église. L'Église aime l'ordre, elle est fondée sur l'ordre, insistait notre Père. *« Alors, Bénédicte ! pour vous rappeler presque chaque jour que vous êtes entrée dans un ordre, en fuyant le désordre du monde et que Dieu vous appelle à mettre de l'ordre dans votre vie et à le rayonner autour de vous, et à aimer l'ordre. Et à continuer tout à fait dans le sens de vos engagements anciens, mais aussi dans l'ordre de notre maison, à continuer à promouvoir l'ordre, à réclamer l'ordre, à sauver l'ordre, aussi nécessaire à la société temporelle qu'à la société ecclésiastique. »*

Mais cet ordre ne serait rien, disait notre Père, s'il n'était inscrit dans les lois et dans les institutions, et plus encore s'il ne s'enracinait dans une véritable mystique. Que sont les vertus naturelles ? Que valent les institutions et les communautés **si elles ne sont pas fondées sur l'amour de Jésus et de Marie**, si elles n'ont pas un Époux et une Mère divine à aimer, si elles n'ont pas la Chair et le Sang de Jésus à manger, à boire et à adorer, si elles n'ont pas les Plaies et la Croix de Jésus à contempler, ainsi que les souffrances du Cœur Immaculé de Marie auxquelles compatir.

L'ordre religieux et ecclésiastique est une enveloppe charnelle créée pour que règne l'esprit de Dieu, pour que le Christ puisse demeurer parmi nous, pour que l'Immaculée pénètre les cœurs de tous les hommes afin d'y faire régner la douce charité. Sans cela, cet ordre dépérit et finit par mourir. C'est malheureusement ce que nous constatons en tant de lieux, en tant de communautés et en tant de paroisses.

Sœur Bénédicte avait parfaitement compris cette leçon. De toute son âme, elle entra dans cette perspective mystique, religieuse. Éclairée par notre Père, elle alla au-delà de la formation qu'elle avait reçue à l'Action française. Elle ne s'arrêta pas à la politique, mais, à la suite de notre Père, elle se mit tout entière au service des Saints Cœurs de Jésus et de Marie, qui constituent le centre et le tout de notre vie.

C'est avant tout pour contempler la Sainte Face de Jésus, miraculeusement imprimée sur le Saint Suaire de Turin qu'elle chérissait tant, et pour consoler le Cœur Immaculé de Marie, que sœur Bénédicte est demeurée fidèle à ses vœux religieux, à la Règle, à son Père fondateur et Père spirituel, à sa Mère supérieure, ainsi qu'à toutes ses sœurs, en particulier à sa socia, mère Goedelieve de l'Eucharistie.

Elle avait écrit au dos d'une image cette citation de notre Père qui résume son esprit : *« S'engager comme disciple du Christ, se consacrer comme enfant de Marie, nous le savons, c'est prendre résolument sa Croix chaque jour, c'est vouloir mourir avec le Christ pour ressusciter »*

avec Lui comme dit saint Paul, et cela, sans quitter un seul instant la Vierge Marie, notre Mère, puisque depuis le début, dans la pauvreté et dans les souffrances, de l'étable de Bethléem jusqu'au sommet du Calvaire, elle a toujours suivi Jésus. » (15 septembre 1978)

Nous prions ici, dans cette chapelle, pour le salut de son âme. Mais nous pouvons aussi espérer que, de son côté, elle nous obtient déjà des grâces auprès de l'Immaculée, par l'exemple de son profond attachement et de son inébranlable fidélité à la vie religieuse, ainsi qu'aux idéaux qu'elle défendit de toute son âme, d'abord à la suite de notre Père, puis sous ma direction, avec une entière docilité.

Et voilà que l'Immaculée a permis d'associer à cette douleur communautaire une autre qui touche notre Phalange et la famille de cinq de nos frères et sœurs, sans compter sœur Marguerite-Marie, une nièce religieuse visitandine.

Votre chère maman, votre chère sœur, votre chère grand-mère, votre tante, votre amie, a été appelée par l'Époux dans son sommeil. Elle ne s'est pas réveillée, mais sa lampe était allumée. Elle avait le chapelet à la main, tout contre sa joue. Et nous espérons, nous prions que les vierges sages de notre Phalange qui ont été appelées ces derniers mois peu avant elle, l'aient transportée dans la salle du banquet : sœur Bénédicte ; Anne Libault, votre chère maman, ma chère Marine ; Martine Brost, Gillette de Monterno, Jeannine Hafner, Noëlle Ragot, Gérard Desos.

Notre Père a écrit dans l'une de ses *PAGES MYSTIQUES* :

« Il existe des chrétiens que leur grande perfection rend dignes de mourir à l'improviste, sans préparation, et d'autres que la grâce ressaisit sans doute dans le coma et l'agonie, souvent très longs, quand un instant même suffirait ! Mais fidèle à la supplication de l'Église, je vous prie, ô mon Dieu, avec respect et confiance, m'abandonnant au genre de mort que vous voudrez pour moi, je vous prie cependant de me faire connaître que je vais mourir et de me laisser dans cette connaissance le temps de me repentir, de m'offrir, de souffrir, de rendre grâces et d'aimer, oh ! oui, d'aimer Celui que je vais rencontrer et d'aimer encore ceux que je laisserai sur cette terre à regret. »
(PAGE MYSTIQUE : "La meilleure mort", n° 82).

Votre maman, mon cher frère Michel, mon cher frère Grégoire, mes chères sœurs Camille-Marie et Marie-Colombe, n'était pas de ces âmes qui se croyaient parfaites, au contraire, dans de nombreuses lettres qu'elle écrivait à notre Père, à moi-même, à vous ses enfants, ses frères et sœurs, sa famille, ses amis, elle demandait les prières de tous. « Je prends plus conscience, écrivait-elle un jour, qu'il faut que j'expie aussi mes péchés, et que je me dépêche de donner quelques preuves d'amour à mon Jésus avant qu'il ne soit trop tard. L'ennui est d'être si indigente, sauf si justement je pense à en faire ma force, comme dit saint Paul. »

Suivant les conseils de notre Père, puis sous ma direction, votre maman passait de nombreux moments à prier et à faire oraison, chez elle, dans la chapelle d'Ornaison ou dans une église. Toujours, elle a tenu à aller à la messe tous les jours, entraînant avec elle, avec fermeté et douceur, ses sept enfants. Elle disait son chapelet quotidien, en famille et en particulier. Elle était entrée de toute son âme dans l'esprit de la dévotion réparatrice au Cœur Immaculé

de Marie, telle que nous l'enseignons à notre Phalange, telle que l'a demandée Notre-Dame de Fatima. Tout cela, sans négliger son devoir d'épouse, de mère, de sœur, de grand-mère, tachant d'être attentive envers ceux qui avaient besoin d'aide ou de réconfort.

Elle faisait aussi tous nos pèlerinages, elle lisait toutes nos publications, participait à tous nos combats, adhérerait à toute la doctrine de Contre-Réforme catholique derrière notre Père l'abbé de Nantes, avec un enthousiasme que je n'ai jamais vu s'altérer. Tout comme sœur Bénédicte, elle avait l'*angor ecclesiæ et patriæ*, l'angoisse du salut de l'Église et de la Patrie. C'est ainsi que votre maman, votre sœur, votre grand-mère a tenu sa lampe allumée, la lampe de la flamme de l'amour de Jésus et de Marie. Quelle grâce d'avoir profité de toutes ces richesses surnaturelles quand on y pense, maintenant qu'elle est arrivée au bout du chemin qui conduit au Ciel !

Le Bon Dieu est Juge des âmes, mais Il est aussi tout miséricordieux. Cette pensée la remplissait de Sainte Espérance. Elle voulait croire qu'en se jetant dans l'Amour miséricordieux, elle serait toute purifiée et que notre Très Chéri Père céleste l'accueillerait au Ciel sans faire de Purgatoire. Il faut prier pour qu'Il fasse miséricorde à votre maman, mais, si ce n'est déjà fait, elle l'obtiendra.

La maman de sœur Lucie de Fatima, Maria Rosa, mourut le 16 juillet 1942. Sœur Lucie écrivit alors ces phrases au Père Pasquale que nous pouvons appliquer aux deux âmes que l'Immaculée a rappelées auprès d'elle :

« J'ai l'esprit tranquille et la ferme espérance que le Seigneur lui fera miséricorde et l'emmènera jouir de sa félicité dans le Ciel. Je ne doute pas qu'elle ait été assistée dans ses derniers moments par le Cœur Immaculé de Marie qui la protégeait avec tant d'amour maternel. »

« Mais je ne sais pourquoi la mort est toujours cause de peine et d'amertume pour notre pauvre nature humaine. C'est que ce morceau de chair que nous avons dans la poitrine ne se décide pas à n'aimer que Notre-Seigneur. Patience ! Malgré tout, je ne veux que ce que Dieu veut et je le prie pour que sa très Sainte Volonté se fasse... »

Si sœur Lucie avait toutes les raisons d'espérer que sa maman soit sauvée à cause de sa grande dévotion à Notre-Dame, on peut le dire aussi de notre sœur et de votre maman qui ont toujours suivi notre Père.

En 1997, il écrivait aux frères de la maison Saint-Joseph : *« Il est pour moi, pour nous, dès maintenant certain et d'une vérité qui ne passera pas, que tous ceux qui brûlent d'amour pour l'Immaculée, de dévouement eucharistique et marial, et de service de toutes les causes qu'Elle patronne, sont déjà par grâce inouïe de la très Sainte Trinité, prédestinés, élus et promis par sa Médiation à la Vie éternelle du Ciel. »*

Oui, nous avons la ferme espérance que Notre-Seigneur et que l'Immaculée feront miséricorde à sœur Bénédicte de la Sainte Face, notre sœur, et à Madame Anne Nielly, et qu'ils les emmèneront jouir de leur félicité dans le Ciel, parce que c'est la promesse que fit Notre-Dame à sœur Lucie, le 13 juin 1917 :

« À qui embrassera cette dévotion, je promets le salut, ces âmes seront chéries de Dieu, comme des fleurs placées par Moi pour orner son trône. » Ainsi soit-il.



LA CONTRE-RÉVOLUTION DES MYSTIQUES ET DES SAINTS

LE mois de septembre a vu la CRC reformer ses cercles régionaux autour de nos communautés à l'occasion de leurs pèlerinages de rentrée. Les sanctuaires visités étaient bien propres à retremper notre zèle de Contre-Réforme, qui va toujours de pair avec l'esprit contre-révolutionnaire.

PÈLERINAGES DE RENTRÉE

Le plus important eut lieu à SAINTE-ANNE-D'AURAY. La mère de l'Immaculée méritait bien que nos deux communautés de Frébourg et de Magé s'y retrouvent, entourées par deux cents amis, le samedi 12 septembre. En apparaissant à Yvon Nicolazic en 1623, la bonne sainte Anne venait implanter en Bretagne une citadelle de la Contre-Réforme où elle manifesterait sa puissance : « *Tous les trésors du Ciel sont entre mes mains.* » Voilà qui encourageait nos pèlerins à lui demander la conversion du Saint-Père ! Le lendemain, à la chartreuse d'Auray, ils vénérèrent les martyrs de Quiberon, dans ce mémorial que leur éleva le Père Deshayes, admirable figure de la Contre-Révolution puis de la Restauration catholique du dix-neuvième siècle.

En même temps, le cercle de Flandre se rassemblait à l'ombre de la basilique de NOTRE-DAME DE MONTAIGU, le plus beau vestige de la Contre-Réforme catholique flamande au seizième siècle, sous le glorieux règne des admirables archiducs Albert et Isabelle. À huit kilomètres de là, dans la petite ville de DIEST, ils purent honorer saint Jean Berchmans dans sa maison natale. La vie de ce jeune jésuite mort à vingt-deux ans coïncide exactement avec l'apogée de la Contre-Réforme au Pays-Bas du Sud. Sa devise est célèbre : « *Ne rien faire d'extraordinaire, mais faire l'ordinaire de manière extraordinaire.* » Pour aider ses compatriotes à la mettre en pratique, frère Edward leur fit écouter la morale phalangiste de l'abbé de Nantes.

Le dimanche 13 septembre marquait aussi la rentrée des Parisiens du Cercle Charles de Foucauld. C'est à COMPIÈGNE qu'ils avaient rendez-vous, ville tristement célèbre par la capture de sainte Jeanne d'Arc, mais qu'honore le souvenir des saintes carmélites martyres. Nos bons amis compiégnais avaient préparé un périple à travers la ville pour retracer les mystères douloureux de la Pucelle. Ceux-ci commencèrent dès le lendemain du Sacre, tandis que Charles VII, préférant le conseil des hommes à celui du Roy du Ciel, tergiversait et trahissait. Pitoyable Jeanne ! admirablement résignée, sans rien perdre de

son alacrité et de son courage... Quant aux saintes carmélites, elles furent condamnées à mort pour leur double fidélité à la Monarchie et au Sacré-Cœur. Si leur offrande en holocauste pour expier les crimes de la Révolution fut agréée par Dieu et que leur mort préluda à la chute de Robespierre, nous attendons encore bien plus de leur sang qui crie miséricorde, au Ciel, avec celui de tant d'autres martyrs, en faveur d'une France toujours livrée aux diaboliques.

Le samedi suivant, 19 septembre, à TROYES, c'était au tour des Champenois de ranimer leur ardeur à l'école des saints qui pansèrent les plaies de la Révolution durant le splendide dix-neuvième siècle, mystique et charitable : la vénérable mère Chappuis, le bienheureux Père Brisson et la sainte mère Aviat. Cependant, c'est à SAINT-PARRES que la journée s'acheva, car leur principal héritier dans le diocèse au vingtième siècle fut notre Père, frère Georges de Jésus-Marie, qui voua sa vie à relever les ruines de la révolution conciliaire.

Enfin, le dimanche 20 septembre, les frères et les sœurs de Fons retrouvèrent cent cinquante amis à NOTRE-DAME DE L'OSIER. La Mère de Dieu y est apparue en 1656 à un calviniste pour le convertir et l'avertir gravement : « *Si tu ne reviens pas à la véritable religion, tu seras un des plus grands tisons de l'enfer.* » Le pèlerinage qui s'y développa devint un bastion de la reconquête catholique en Dauphiné. Or, depuis la seconde Réforme du concile Vatican II, le message si clair de notre Mère du Ciel est occulté pour faire de ces lieux saints une terre d'œcuménisme : quel comble de désorientation diabolique ! Frère Grégoire mit en parallèle l'interpellation de la Sainte Vierge à ce protestant, au dix-septième siècle, avec les reproches qu'elle adresserait deux siècles plus tard à La Salette, dans le même diocèse de Grenoble, à son peuple catholique en voie d'apostasie. Entre les deux, le refus par Louis XIV du culte du Sacré-Cœur a mérité le châtimement de la Révolution, sous lequel nous gémissons encore.

PRISES D'HABIT

Le samedi 26 septembre, frère Bruno eut la joie de donner le saint Habit des Petites sœurs du Sacré-Cœur à nos nouvelles sœurs Jehanne de Jésus-Marie, Jeanne-Élisabeth de la Croix et Anne-Gabrielle de l'Ave Maria. L'admirable cérémonial composé par notre Père, la joie surnaturelle des familles accourues pour la fête, le sourire des novices, tout concourrait au bonheur de cette journée qui "goûtait le Ciel". Il nous reste à faire fructifier cette grâce, en méditant la directive simple, aimable, enthousiasmante, mais exigeante que frère Bruno donna à nos trois petites sœurs : se laisser former une âme mystique, c'est-à-

dire éprise de Jésus seul en Marie, afin de prendre part au combat contre la grande apostasie, pour le salut des âmes et de la Chrétienté. Leurs saintes patronnes les guideront dans cette vocation. Nous avons déjà évoqué plus haut sainte Anne et sainte Jeanne d'Arc. Mais connaissez-vous sainte Jeanne-Élisabeth Bichiers des Âges ? Elle fonda avec saint André-Hubert Fournet la Congrégation des Filles de la Croix, au diocèse de Poitiers, afin de remédier aux misères physiques et surtout spirituelles laissées par la Révolution dans le peuple des campagnes.

Pour clore la journée, frère Bruno raconta comment Notre-Dame sauva la France de la révolution communiste à L'Île-Bouchard, le 8 décembre 1947. Quel intersigne encourageant, qui annonce le triomphe à venir du Cœur Immaculé de Marie ! Les *logia* vous permettront de prendre part à toutes ces réjouissances.

57^e CONGRÈS DE LA CRC

Une semaine plus tard, notre maison Saint-Joseph fut de nouveau envahie par nos amis venus de toute la France, cette année encore un peu plus nombreux. Cette fidélité nous touche d'autant plus que le coût du trajet la rend plus méritoire. Ils furent récompensés de leur effort non seulement par la joie des retrouvailles, mais aussi par la prédication de notre Père et de frère Bruno, très réconfortante en vue de temps d'épreuves qui ne se profilent que trop clairement.

« Les richesses que Dieu vous départit sont immenses ! Il y a bien sûr au-dehors des attaques terribles. Au-dedans de nous, nous pouvons avoir des objections, des craintes, des vertiges d'être seuls, si seuls, si exposés, si en péril. Oui, mais à côté de cela nous avons notre doctrine, nous avons cette merveilleuse foi catholique, nous avons l'exemple surabondant des saints, nos prédécesseurs, nous avons notre union, notre prodigieuse, notre miraculeuse union entre nous, union qui est de l'esprit, mais de l'esprit surnaturel, de la sagesse surnaturelle, une union qui vient de Dieu, une union qui est du cœur parce que finalement nous nous aimons bien, parce que nous sommes engagés dans la même barque, engagés au même service du même Dieu.

« Cela vient de quoi ? De Dieu ! Directement ? Comme ça, par un miracle ? Non, indirectement, médiatement, par les instruments que Dieu a donnés à son Église, qui s'appellent la foi, l'espérance, la charité, qui s'appellent le dogme de la foi, la richesse des sacrements, la discipline des sacrements, la discipline morale, les mœurs, les traditions. Faites

confiance à l'Église, l'Église vous donnera des merveilles : des merveilles de vie, des merveilles de doctrine, des merveilles d'actions, et beaucoup de combats ! » (1^{er} octobre 1983)

Nous ressentîmes précisément cette union en écoutant l'analyse par frère Michel du voyage de Léon XIV en France, si réconfortant par le grand élan de piété dont le Pape a pris la tête, si accablant par son ressassage des erreurs dont notre Patrie se meurt depuis 1789 et l'Église depuis 1962. Nous voilà renvoyés au combat CRC, mais non sans l'espérance surnaturelle du triomphe de l'Immaculée de Lourdes et de Fatima sur le cœur du Saint-Père.

RETRAITE DE COMMUNAUTÉ

Pour que nos maisons demeurent des oasis de paix au milieu du monde, où vos familles puissent trouver le pain de la doctrine et l'eau vive de notre charité religieuse, nous avons fermé nos portes du 11 au 18 octobre afin d'écouter notre Père nous commenter le *TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU* de saint François de Sales (§ 35, 1977). Ce grand docteur de la Contre-Réforme catholique avait compris que la première et la meilleure arme de l'Église contre la Réforme et la révolution protestantes, c'était l'ardeur de la charité surnaturelle. Avec force sourires et comparaisons agrestes, il nous conduit sûrement et suavement sur la voie de l'amour jusqu'au plus grand dépouillement, au sommet du Calvaire, « *le Mont des amants* ».

L'un des principaux mérites de l'évêque de Genève est d'avoir mis en lumière que l'amour souverain de Dieu n'exclut pas celui du prochain. Au contraire ! « *Qui dit tout ne forclôt rien, et toutefois, un homme ne laissera pas d'être tout à Dieu, tout à son père, tout à sa mère, tout au prince, tout à la république, tout à ses enfants, tout à ses amis : en sorte qu'étant tout à un chacun, il sera encore tout à tous (...). Or, jamais aucun amour n'ôte nos cœurs à Dieu, sinon celui qui lui est contraire.* » (Livre X, 3)

Rassurez-vous donc, notre retraite achevée, nous nous arrachons à l'extase du cœur et de l'intelligence pour nous jeter dans celle des œuvres en vous rouvrant nos portes. Nous commencerons par accueillir les jeunes durant la session de la Toussaint, du 30 octobre au 1^{er} novembre, afin de les immuniser contre la frénésie démocratique des prochains mois. Ensuite, lors des retraites mensuelles pour les familles, les adultes apprendront à leur tour *L'AMOUR DE DIEU*, à l'école de saint François de Sales... et de l'abbé de Nantes !

frère Guy de la Miséricorde.